



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



2018 - 2022

PRESENTATION DES RESULTATS

DES ETUDES REALISEES PAR LA LPO

ABT Valence Romans Agglo

DECOUVRIR SON TERRITOIRE POUR MIEUX LE PRESERVER



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

REDACTION ET VALIDATION

Objet	Personne
Rédaction	CHAUVET Clément
Relecture	COUTOUT Julie & PORTIER Sylvie

STRUCTURE

LPO Auvergne-Rhône-Alpes – Délégation territoriale Drôme-Ardèche

Adresse : 18 place Génissieu, 26120 Chabeuil

Email : drome-ardeche@lpo.fr

PREAMBULE

Ce rapport s'adresse aux techniciens de Valence Romans Agglo (VRA), aux techniciens des différentes structures du territoire mais aussi aux habitants et aux élus des 18 communes concernées par l'Atlas de la Biodiversité Territoriale de Valence Romans Agglo (ABT VRA), projet en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV).

Lancé par le ministère de l'Environnement en 2010, l'ABC est un programme de recherche et d'actions environnementales menées en collaboration avec l'Office Français pour la Biodiversité. Son but est d'améliorer les connaissances de la biodiversité d'un territoire en réalisant diverses prospections et inventaires. Il s'agit aussi de sensibiliser les habitants à l'environnement par la réalisation de sorties naturalistes ou d'actions participatives.

Déployé de 2018 à 2022 sur les communes les plus au sud de VRA, le projet s'étend sur 18 communes : Montélier, Charpey, Saint-Vincent-La-Commanderie, Chabeuil, Malissard, Châteaudouble, Peyrus, Beaumont-Les-Valence, Montvendre, Barcelone, Combovin, Beauvallon, Montéléger, Montmeyran, La Baume-Cornillane, Etoile sur Rhône, Upie, Ourches. Ces communes ont fait l'objet d'études naturalistes sur différentes thématiques, les quatre premières ayant été mises en œuvre par la LPO :

- Papillons de jour
- Amphibiens
- Hirondelles (étude participative)
- Hérissons (étude participative)
- Cartographie des habitats
- Identification des corridors écologiques

Ce rapport présente les résultats de ces quatre premières thématiques, mais également des propositions d'actions visant à améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces. Il constitue un outil d'aide à la décision en matière de valorisation et de préservation du patrimoine naturel de ce territoire.

Ce rapport est complété par une plateforme internet de restitution (https://biodiv-valenceromansagglo.lpo-aura.org/rendu_abt/) permettant aux communes de s'approprier les résultats de cet ABT dans leurs gestions communales.

Les données utilisées dans ce rapport sont issues de prospections réalisées dans le cadre de l'ABC par la LPO, de données naturalistes historiques et d'informations recueillies dans le cadre des actions de sciences participatives du projet.

INTRODUCTION

1. QU'EST-CE QU'UN ATLAS DE BIODIVERSITE TERRITORIALE ?

L'Atlas de Biodiversité Territoriale (ABT) est un programme de recherche, d'amélioration des connaissances et d'actions environnementales menées en collaboration avec l'Office Française de la Biodiversité (OFB).

L'ABT permet d'améliorer les connaissances de la biodiversité d'un territoire en réalisant diverses prospections et inventaires. Il s'agit aussi de sensibiliser les habitants des communes concernées à leur environnement par la réalisation de sorties naturalistes ou d'actions participatives.

La finalité du projet est de décrypter les enjeux environnementaux propres à chaque commune et de porter la connaissance auprès des habitants et des acteurs locaux. L'atlas de biodiversité favorise la compréhension de ces enjeux écologiques auprès des politiques publiques et constitue un outil d'aide à la décision pour la prise en compte de la biodiversité dans la vie de la commune et dans la préservation des fonctionnalités écologiques du territoire.

2. L'ABT DE VALENCE ROMANS AGGLO

2.1. Présentation du territoire ABT

L'ABT s'étend sur les 18 communes situées le plus au sud de Valence Romans Agglo (englobant le bassin versant de la Véore) : Montéliér, Charpey, Saint-Vincent-La-Commanderie, Chabeuil, Malissard, Châteaouble, Peyrus, Beaumont-Les-Valence, Montvendre, Barcelone, Combovin, Beauvallon, Montéléger, Montmeyran, La Baume-Cornillane, Etoile sur Rhône, Upie, Ourches.

Ces communes forment un ensemble de paysages où une faune et une flore diversifiées et parfois rares se développent. Le territoire s'étend des bords du Rhône aux contreforts du Vercors. On y trouve à la fois des zones urbaines, boisées, agricoles (cultivées ou pâturées) ou des pelouses sèches créant une mosaïque de milieux très contrastée. Ces communes sont également ponctuées de zones humides et d'un réseau hydrographique comptant plusieurs cours d'eau dont la Véore. Beaucoup d'éléments structurants tels que bosquets, haies et arbres isolés demeurent assez présents. Ces zones humides et corridors végétaux favorisent la trame verte et bleue à l'échelle du territoire, ce secteur étant identifié au niveau du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) comme étant un corridor d'importance régionale à restaurer entre le Vercors et l'Ardèche.

Cette richesse écologique et paysagère est renforcée par une géographie spécifique au carrefour climatique de trois grandes influences : méditerranéenne, montagnarde et continentale. Ce climat particulier permet par exemple à certaines espèces méditerranéennes et montagnardes de cohabiter dans des secteurs en limite de leur aire de répartition.

Toute cette richesse est soulignée et reconnue par des périmètres réglementaires (deux sites Natura 2000) et par des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2. Les ZNIEFF de type 2 correspondent à de grands ensembles écologiques présentant des enjeux patrimoniaux, qui englobent souvent plusieurs ZNIEFF de type 1. Ces dernières correspondent à des secteurs de plus faible surface accueillant des espèces ou des habitats patrimoniaux. Le territoire accueille également deux Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Au-delà de ces périmètres, le reste du territoire était encore assez mal connu. Ce constat a conduit au lancement de l'Atlas de Biodiversité Communale en 2018 en parallèle de plusieurs projets autour de la Trame Verte et Bleue autour du bassin de la Véore. Depuis cette date, un grand nombre de données naturalistes ont pu être récoltées et compilées. Des projets de sensibilisation et de communication auprès des habitants ont également émergé.

Tableau 1 : Informations générales sur les communes

Commune	Nombre habitants	Superficie (km ²)	PNR Vercors
Barcelonne	364	8,3	dans projet d'extension
Beaumont-lès-Valence	4069	17,6	
Beauvallon	1625	3,1	
Chabeuil	6993	41,1	
Charpey	1538	15,5	
Châteaudouble	600	17,4	dans projet d'extension
Combovin	464	35,9	X
Étoile-sur-Rhône	5647	42,8	
La Baume-Cornillane	461	14,4	dans projet d'extension
Malissard	3304	10,2	
Montéléger	1936	9,5	
Montéliér	4389	24,8	
Montmeyran	3043	24,1	
Montvendre	1230	17,2	dans projet d'extension
Ourches	275	9,2	dans projet d'extension
Peyrus	600	10,5	dans projet d'extension
Saint-Vincent-la-Commanderie	575	13,3	dans projet d'extension
Upie	1562	19,5	

Liste des zonages naturels du territoire :

- **Parc Naturel Régional du Vercors** (commune de Combovin et plusieurs commune dans le projet d'extension)
- **Natura 2000 :**
 - FR8201681 : Gervanne et rebord occidental du Vercors (Combovin)
 - FR8201677 : Milieux alluviaux du Rhône aval (Etoile-sur-Rhône)
- **ZNIEFF type 1 :**
 - 820030014 : Rebord occidental du Vercors, du pas de Bouvaret au cirque de Peyrus (Châteaudouble, Peyrus et Saint-Vincent-la-Commanderie)
 - 820030024 : Vallons de la Blache (Combovin)
 - 820030033 : Plateau de Chauméane (Combovin)
 - 820030057 : Rocher de l'Aigle, Vallée de Lesperi et Plateau du Savel (La-Baume-Cornillane et Combovin)
 - 820030142 : Carrière du bois des Pauvres (Chabeuil et Montéliér)
 - 820030159 : Haie de Gachet (Chabeuil)
 - 820030181 : Pas du Pont et vallons alentours (Montmeyran, Montvendre, La-Baume-Cornillane et Barcelonne)
 - 820030184 : Aéroport de Valence-Chabeuil (Chabeuil)
 - 820030189 : Marais de Montoisson et milieux environnants (Etoile-sur-Rhône)
 - 820030233 : Vieux-Rhône d'Etoile et Ile des Petits-Robins (Etoile-sur-Rhône)
 - 820030240 : Mares de Bas-Chassiers (Chabeuil)
 - 820030255 : Ile du Chiez, gravière de la ferme d'Ambrosse (Etoile-sur-Rhône)
 - 820030259 : Marais des Oches (Etoile-sur-Rhône)
- **ZNIEFF type 2 :**
 - 820000351 : Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales (Etoile-sur-Rhône)

- 820000386 : Chainons occidentaux du Vercors (Ourches, La-Baume-Cornillane, Montvendre, Barcelonne, Combovin, Châteaudouble, Peyrus et Saint-Vincent-la-Commanderie)
- **Espaces Naturels Sensibles :**
 - ENS des mares de Bachassier (Chabeuil)
 - ENS du Parc de Lorient (Montéléger)

2.2. Objectifs de l'ABT

Les objectifs du projet d'ABT s'organisent en trois grands axes :

- ❖ Améliorer la connaissance liée à la faune et la flore du territoire ;
- ❖ Disposer et partager aux communes ou intercommunalités une information naturaliste suffisamment complète et synthétique, entre autres cartographique, pour permettre d'intégrer les enjeux de biodiversité du territoire dans les actions et stratégies portées par les collectivités (politiques publiques, documents d'urbanisme, gestion d'espaces, propositions auprès des particuliers et entreprises, actions de sensibilisation...)
- ❖ Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de biodiversité par les élus(e)s, les équipes techniques municipales ou intercommunales, les acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, entreprises, associations, etc.) et les habitants au travers de documents guides, d'animations de sensibilisation et de réunions d'échanges.

Ces divers objectifs se traduisent à l'issue de cet ABT par la production de plusieurs documents et outils numériques.

Au niveau intercommunal, le but est d'analyser la fonctionnalité des corridors écologiques afin d'apprécier les connexions écologiques existantes entre communes et permettre l'amélioration de ces corridors en planifiant des actions de protection ou de restauration.

Des réunions de restitution aux communes concluront ce projet. Elles permettront d'effectuer la passation des connaissances aux communes et de les guider dans les mesures qu'elles souhaiteraient éventuellement mettre en place en faveur de la biodiversité.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Périmètre ABT et zonages naturels

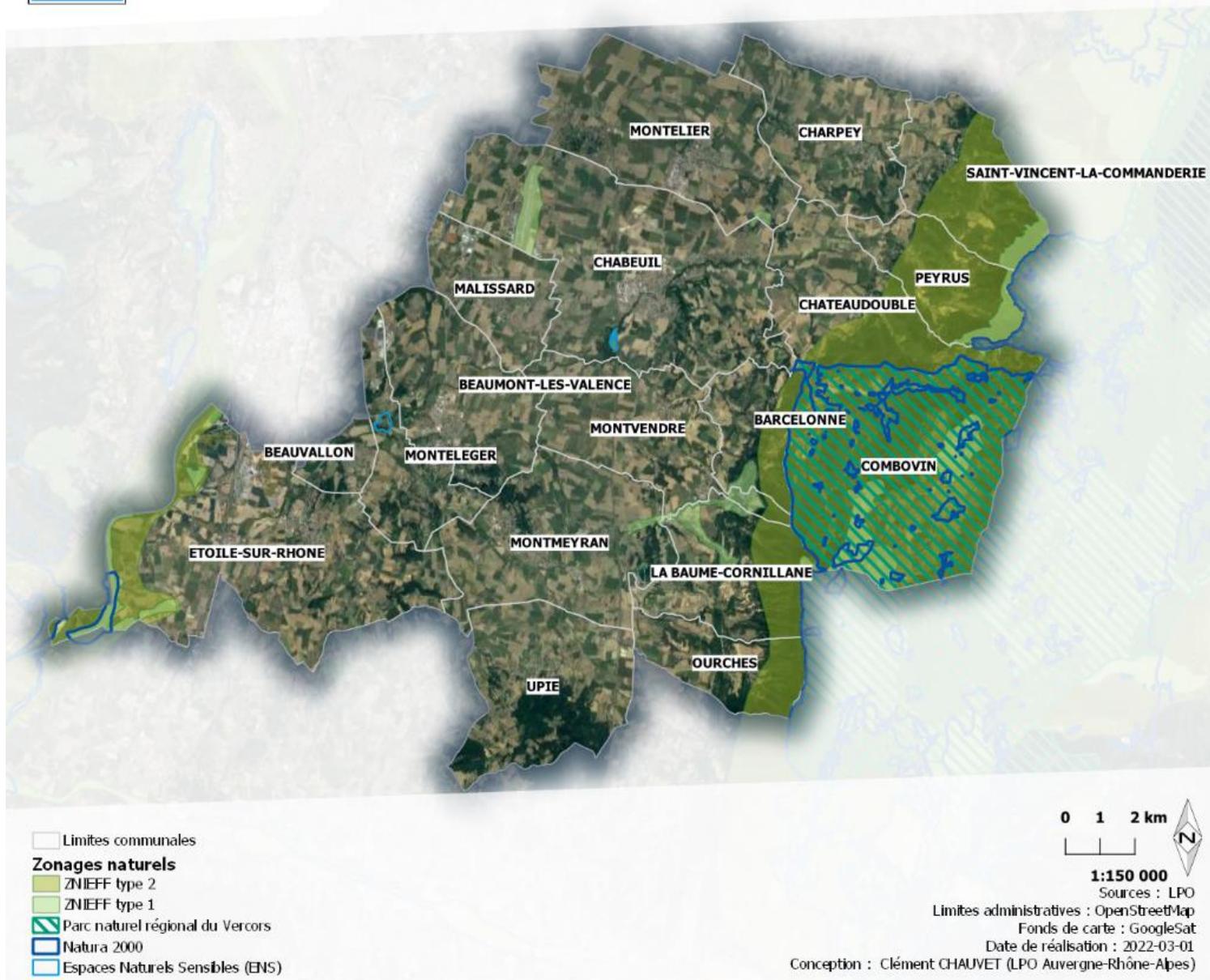


Figure 1 : Périmètre de l'ABT et zonages naturels

ETUDES NATURALISTES

1. INVENTAIRE DES RHOPALOCERES ET ZYGENES

1.1. Pourquoi étudier les « papillons de jour » ?

La Drôme accueille une riche biodiversité de papillons de jour (Rhopalocères et Zygènes) avec plus de 230 espèces. Elle est le cinquième département national avec plus de 75% de la diversité française. Au niveau du territoire de VRA, la connaissance pour ce groupe restait lacunaire. Il semblait donc pertinent de cibler ce groupe lors des inventaires ABT d'autant plus que plusieurs espèces de papillons de jour sont menacées et/ou protégées.



Figure 2 : Azuré commun

De plus, les papillons de jour occupent une grande diversité d'habitats naturels (y compris dans les zones très anthropisées). Chaque espèce exploite généralement plusieurs habitats ou micro-habitats pendant son cycle de vie pour se reproduire et se nourrir ; les papillons ont ainsi besoin d'habitats naturels divers et de corridors de déplacement (éléments linéaires comme les lisières, les bandes enherbées ou les haies ou mosaïque d'habitats ouverts en pas japonais). L'étude de ce groupe est donc en adéquation avec le fil conducteur de cet ABT : la TVB.

Les objectifs de cet ABT en termes d'acquisition de connaissances pour les papillons sont multiples :

- Obtenir une diversité spécifique maximale à l'échelle du territoire ABT et, si possible, à l'échelle de chaque commune ;
- Identifier un maximum de stations d'espèces patrimoniales pour une prise en compte locale ;
- Faire un état des lieux des populations de papillons de jour ;
- Proposer des actions pour sauvegarder les insectes pollinisateurs.

1.2. Méthodologie d'étude

Afin d'inventorier ce groupe, une priorisation des zonages d'inventaires a été déterminée selon plusieurs critères :

- Absence de connaissance ;
- Potentialité en termes d'espèces ;
- Représentativité des différents habitats du territoire (boisement, ripisylve, prairie, friche, espace vert, pelouse sèche, zone humides ... en contexte urbain, péri-urbain, « naturel » ou agricole) ;
- Facilité d'accès ;
- Potentielle zone menacée (zone à urbaniser, pelouse sèche en cours de fermeture...).

Le nombre total de zonages est de 359 sur l'ensemble du territoire. Le détail par commune est donné dans le tableau suivant. La localisation de ces zonages est présentée sur la



Localisation des zonages d'inventaire des papillons de jour dans le cadre de l'ABT

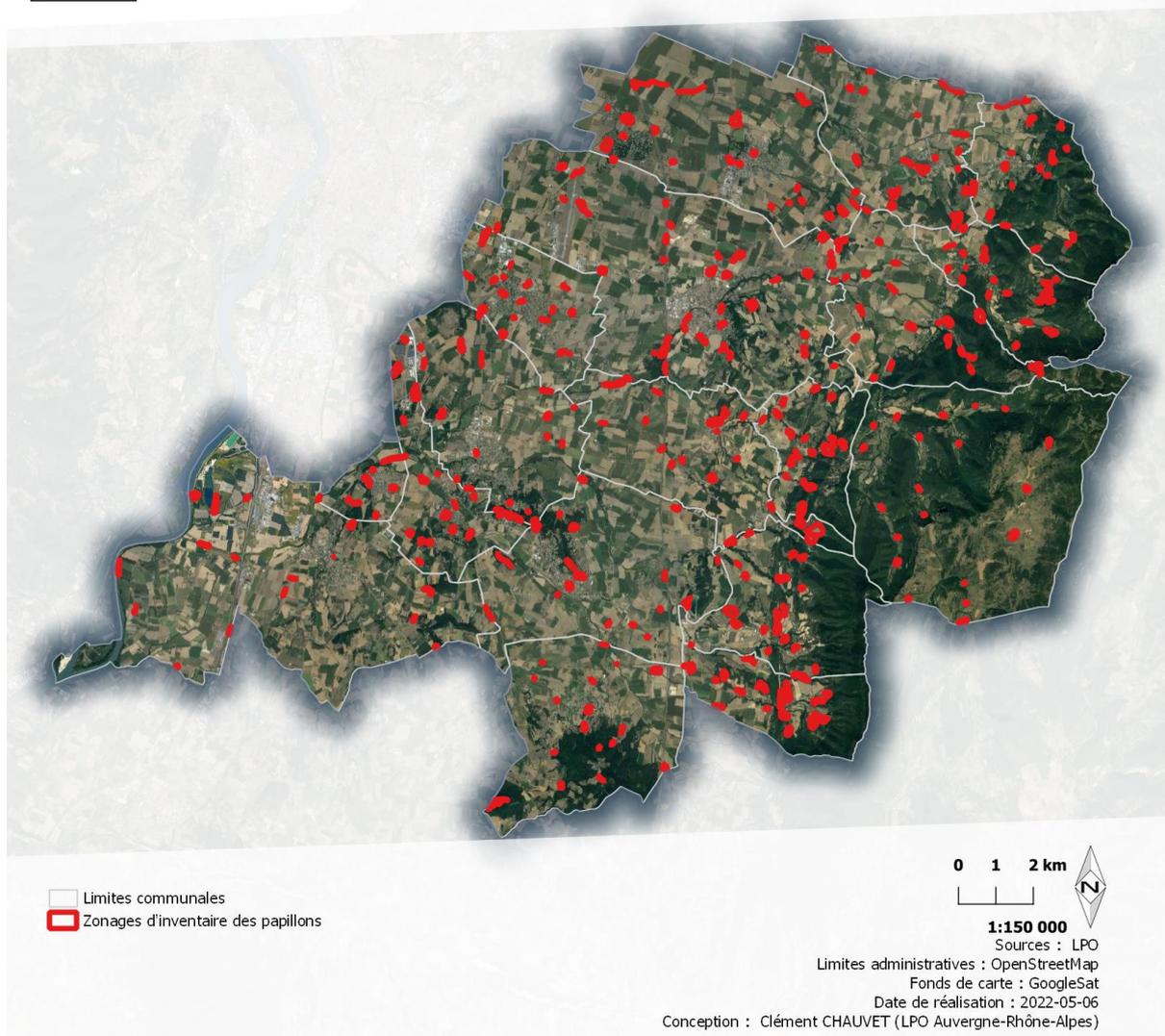


Figure 3.

Tableau 2 : Nombre de zonages d'inventaires papillons par commune
(en orange : inventaire 2018 ; en bleu : inventaire 2019 ; en vert : inventaire 2020)

Barcelonne	Baume-Cornillane (La)	Beaumont-les-Vilce	Beauvallon	Chabeuil	Charpey	Châteaudouble	Combovin	Etoile-sur-Rhône	Malissard	Montléger	Montéliar	Montmeyran	Montvendre	Ourches	Peyrus	St-Vincent-la-Com	Upie
19	18	19	8	40	25	23	20	17	18	16	25	18	20	20	18	17	18



Localisation des zonages d'inventaire des papillons de jour dans le cadre de l'ABT

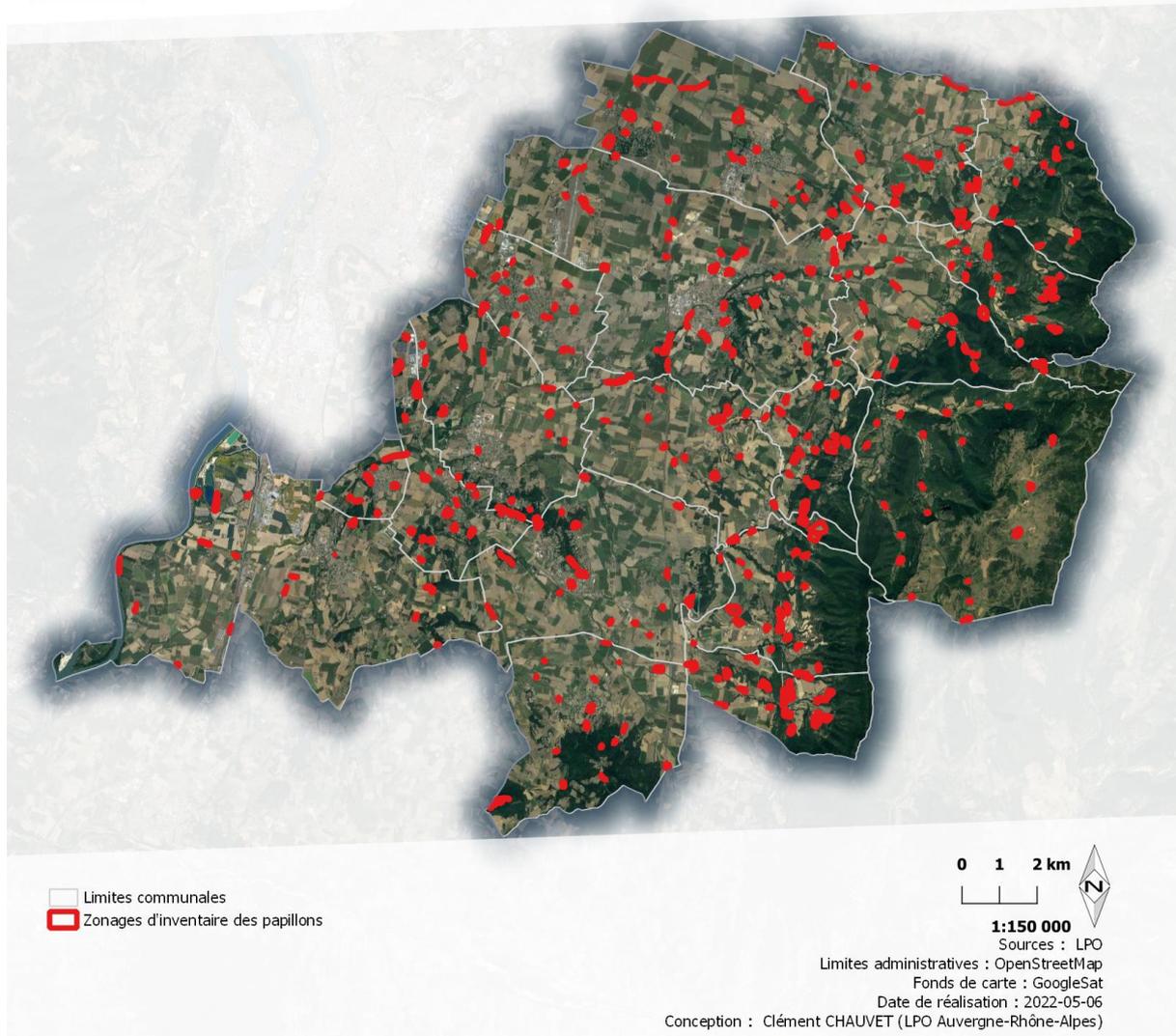


Figure 3 : Zonages d'inventaires papillons de l'ABT

Sur l'ensemble de ces zonages, deux à trois passages par an ont été réalisés avec deux modalités de protocole :

- Un comptage des effectifs type STERF (Suivi Temporel des Rhopalocères de France) à l'aide de transect de 10 minutes → information quantitative ;
- Une identification de la richesse spécifique de chaque zone (adaptation du protocole Chronoventaire) → information qualitative.

1.3. Résultats

1.3.1. Nombre de données disponibles

Au total, 23513 données de papillons de jour sont inscrites sur le territoire (données Faune-Drôme) à la fin de l'ABT. Sur la période de l'ABT, le nombre de données a augmenté de près de 940%. La figure 4 montre l'évolution de la répartition des données avant et après ABT (171 mailles de 500 m x 500 m couvertes par au moins une donnée papillon contre 823 après l'ABT soit une augmentation de plus de 380%).

Tableau 3 : Répartition du nombre de données collectées pour les papillons de jour

Données Faune Drôme		TOTAL
Avant 2018	2018-2022	
2262	21251 (dont 12548 données salariées)	23513

1.3.2. Diversité totale

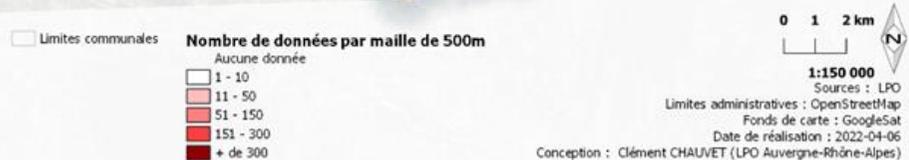
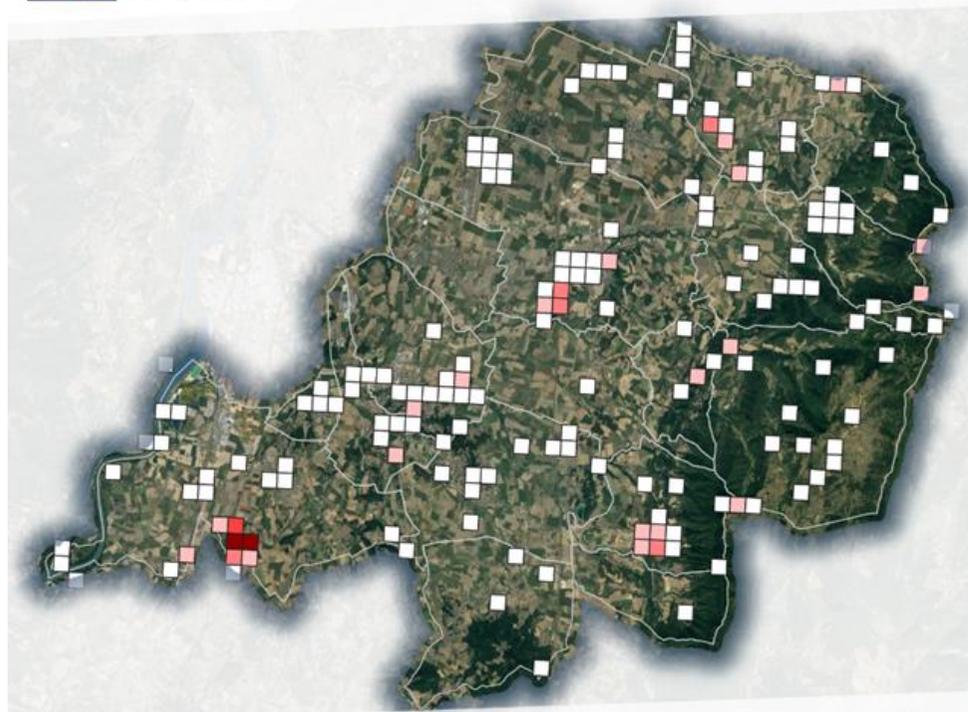
Désormais, 119 espèces de rhopalocères et 17 espèces de zygènes sont connues sur le territoire après la réalisation de l'ABT (Tableau 4). Cela correspond respectivement à environ 60% et 52% de la diversité française (le chiffre est plus faible pour les zygènes car il n'y a pas eu d'identification, dans le cadre de l'ABT, des zygènes bleues, qui nécessitent une dissection).

Ces chiffres sont relativement bons vu la localisation du territoire (influences méditerranéennes, montagnardes et continentales sans pour autant avoir les espèces méditerranéennes ou continentales strictes ni celles de haute-montagne).

Au vu des connaissances actuelles sur la répartition des papillons en France, la connaissance de la diversité spécifique est considérée comme très bonne (de l'ordre de minimum 85% pour les rhopalocères). Parmi les potentielles espèces manquantes, il est possible de citer :

- Les espèces cryptiques : Leptidae (potentiellement 3 espèces différentes sur les hautes altitudes de l'ABT mais analyses génétiques nécessaires), potentiel *Pyrgus* supplémentaire (Hespérie des cirses (*Pyrgus cirsii*) par exemple), complexe Soufré/Fluoré (Fluoré présent avec certitude mais potentielle présence du Soufré), quelques *Zygaena*, *Adscita* et *Jordanita* ;
- Les espèces difficilement détectables (exemple : Hespérie de l'Epiaire (*Muschampia lavatherae*) connue dans la Gervanne et les monts du matin nord) ;
- Les espèces d'altitude/alpines qui pourraient être présentes (ou avoir été présentes) sur les points les plus hauts du territoire (zones souvent exclues des zones d'inventaires par souci d'accessibilité) : Apollon (*Parnassius apollo*) (connu sur Gigors, proche de la limite avec Combovin), Semi-apollon (*Parnassius mnemosyne*) (présent à Barbières, sur les hauteurs du col de Tourniol), plusieurs espèces de Moirés (*Erebia*)...
- Les espèces historiquement présentes qui peuvent être encore très localisées ou avoir disparu (forte régression) : Marbré de Lusitanie (*Iberochloe tagis*) (En danger en Rhône-Alpes), Misis (*Hyponephele lycaon*) (Vulnérable en Rhône-Alpes) ...

Répartition des données papillon pre-ABT



Répartition des données papillon post-ABT

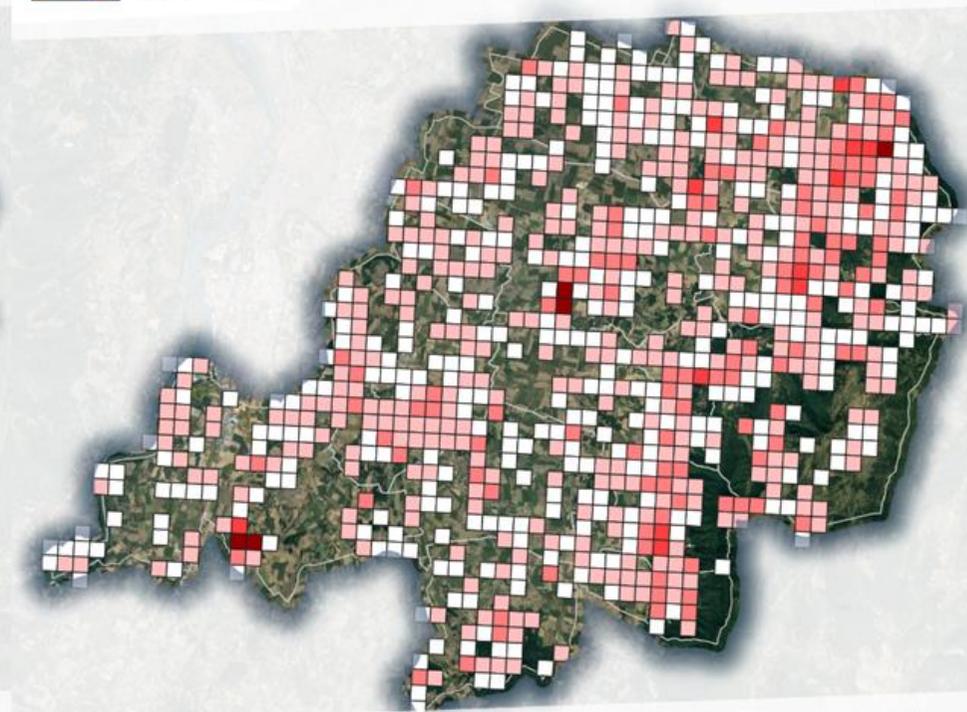


Figure 4 : Evolution de la répartition des données papillons pré- et post-ABT

Tableau 4 : Liste des espèces de papillons de jour contactées dans le cadre de l'ABT avec leurs statuts de conservation et de protection (explication en Annexe I)

Groupe	Nom vernaculaire	Nom latin	Protection nationale	DHFF	Liste rouge RA	Liste rouge France
Rhopalocères	Agreste (L')	<i>Hipparchia semele</i>			NT	
	Amaryllis (L')	<i>Pyronia tithonus</i>				
	Argus bleu-nacré (L')	<i>Lysandra coridon</i>				
	Argus frêle (L')	<i>Cupido minimus</i>				
	Aurore (L')	<i>Anthocharis cardamines</i>				
	Aurore de Provence (L')	<i>Anthocharis euphenoides</i>				
	Azuré bleu-céleste (L')	<i>Lysandra bellargus</i>				
	Azuré de la Bugrane (L')	<i>Polyommatus icarus</i>				
	Azuré de la Chevette (L')	<i>Cupido osiris</i>			NT	
	Azuré de la Croisette (L')	<i>Phengaris alcon</i>	X		NT	NT
	Azuré de la Faucille (L')	<i>Cupido alcetas</i>				
	Azuré de la Jarosse (L')	<i>Polyommatus amandus</i>				
	Azuré de la Luzerne (L')	<i>Leptotes pirithous</i>				
	Azuré de l'Adragant (L')	<i>Polyommatus escheri</i>			NT	
	Azuré de l'Ajonc (L')	<i>Plebejus argus</i>				
	Azuré de L'Esparcette (L')	<i>Polyommatus thersites</i>			NT	
	Azuré des Anthyllides (L')	<i>Cyaniris semiargus</i>				
	Azuré des Coronilles (L')	<i>Plebejus argyrognomon</i>				
	Azuré des Cytises (L')	<i>Glaucopsyche alexis</i>				
	Azuré des Nerpruns (L')	<i>Celastrina argiolus</i>				
	Azuré du Genêt (L')	<i>Plebejus idas</i>				
	Azuré du Mélilot (L')	<i>Polyommatus dorylas</i>			NT	NT
	Azuré du Serpolet (L')	<i>Phengaris arion</i>	X	IV		
	Azuré du Thym (L')	<i>Pseudophilotes baton</i>			NT	
	Azuré du Trèfle (L')	<i>Cupido argiades</i>				
	Azuré porte-queue (L')	<i>Lampides boeticus</i>				
	Bacchante (La)	<i>Lopinga achine</i>	X	IV	NT	NT
	Bleu-nacré d'Espagne (Le)	<i>Lysandra hispana</i>				
	Brun du pélargonium (Le)	<i>Cacyreus marshalli</i>				
	Céphale (Le)	<i>Coenonympha arcania</i>				
	Chiffre (Le)	<i>Fabriciana niobe</i>				NT
	Citron (Le)	<i>Gonepteryx rhamni</i>				
	Citron de Provence (Le)	<i>Gonepteryx cleopatra</i>				
	Collier-de-coraïl (Le)	<i>Aricia agestis</i>				
	Cuivré commun (Le)	<i>Lycaena phlaeas</i>				
	Cuivré de la Verge-d'or (Le)	<i>Lycaena virgaureae</i>				
	Cuivré fuligineux (Le)	<i>Lycaena tityrus</i>				
	Cuivré mauvin (Le)	<i>Lycaena alciphron</i>			NT	
	Damier de la Succise (Le)	<i>Euphydryas aurinia</i>	X	II	NT	
	Demi-Deuil (Le)	<i>Melanargia galathea</i>				
	Échancré (L')	<i>Libythea celtis</i>				
	Fadet commun (Le)	<i>Coenonympha pamphilus</i>				
Fadet des garrigues (Le)	<i>Coenonympha dorus</i>			VU		

Groupe	Nom vernaculaire	Nom latin	Protection nationale	DHFF	Liste rouge RA	Liste rouge France
	Faune (Le)	<i>Hipparchia statilinus</i>			NT	
	Flambé (Le)	<i>Iphiclides podalirius</i>				
	Fluoré	<i>Colias alfacariensis</i>				
	Fluoré / Soufré	<i>Colias</i>				
	Gamma (Le)	<i>Polygonia c-album</i>				
	Gazé (Le)	<i>Aporia crataegi</i>				
	Grand collier argenté (Le)	<i>Boloria euphrosyne</i>				
	Grand Nacré (Le)	<i>Speyeria aglaja</i>				
	Grand Nègre des bois (Le)	<i>Minois dryas</i>				
	Grande Coronide (La)	<i>Satyrus ferula</i>				
	Grande Tortue (La)	<i>Nymphalis polychloros</i>				
	Hermite (L')	<i>Chazara briseis</i>			EN	VU
	Hespérie de la Houque (L')	<i>Thymelicus sylvestris</i>				
	Hespérie de l'Alcée (L')	<i>Carcharodus alceae</i>				
	Hespérie des Cirsés (L')	<i>Pyrgus cirsii</i>			NT	NT
	Hespérie des Hélianthèmes (L')	<i>Pyrgus foulquieri</i>				
	Hespérie des Potentilles (L')	<i>Pyrgus armoricanus</i>				
	Hespérie des Sanguisorbes (L')	<i>Spialia sertorius</i>				
	Hespérie du Carthame (L')	<i>Pyrgus carthami</i>			NT	
	Hespérie du Chiendent (L')	<i>Thymelicus acteon</i>				
	Hespérie du Dactyle (L')	<i>Thymelicus lineola</i>				
	Hespérie du Faux-Buis	<i>Pyrgus alveus</i>				
	Leptidea indéterminé	<i>Leptidea</i>				
	Lucine (La)	<i>Hamearis lucina</i>				
	Machaon (Le)	<i>Papilio machaon</i>				
	Marbré-de-vert (Le)	<i>Pontia daplidice</i>				
	Mégère (La)	<i>Lasiommata megera</i>				
	Mélitée de Fruhstorfer (La)	<i>Melitaea nevadensis</i>				
	Mélitée de la Lancéole (La)	<i>Melitaea parthenoides</i>				
	Mélitée des Centaurées (La)	<i>Melitaea phoebe</i>				
	Mélitée des Linaires (La)	<i>Melitaea deione</i>				
	Mélitée du Plantain (La)	<i>Melitaea cinxia</i>				
	Mélitée orangée (La)	<i>Melitaea didyma</i>				
	Mercure (Le)	<i>Arethusana arethusa</i>			NT	
	Moiré sylvicole (Le)	<i>Erebia aethiops</i>				
	Moyen Nacré (Le)	<i>Fabriciana adippe</i>				
	Myrtil (Le)	<i>Maniola jurtina</i>				
	Nacré de la Ronce (Le)	<i>Brenthis daphne</i>				
	Némusien (Le)	<i>Lasiommata maera</i>				
	Nymphale de l'Arbousier (La)	<i>Charaxes jasius</i>				
	Paon-du-jour (Le)	<i>Aglais io</i>				
	Petit Mars changeant (Le)	<i>Apatura ilia</i>				
	Petit Nacré (Le)	<i>Issoria lathonia</i>				
	Petit Sylvain (Le)	<i>Limenitis camilla</i>				
	Petite Coronide (La)	<i>Satyrus actaea</i>			VU	

Groupe	Nom vernaculaire	Nom latin	Protection nationale	DHFF	Liste rouge RA	Liste rouge France
	Petite Tortue (La)	<i>Aglais urticae</i>				
	Petite Violette (La)	<i>Boloria dia</i>				
	Piérïde de la Rave (La)	<i>Pieris rapae</i>				
	Piérïde de l'Ibérie (La)	<i>Pieris mannii</i>				
	Piérïde des Biscutelles (La)	<i>Euchloe crameri</i>				
	Piérïde du Chou (La)	<i>Pieris brassicae</i>				
	Piérïde du Navet (La)	<i>Pieris napi</i>				
	Point de Hongrie (Le)	<i>Erynnis tages</i>				
	Proserpine (La)	<i>Zerynthia rumina</i>	X			
	Sablé du Sainfoin (Le)	<i>Polyommatus damon</i>				
	Silène (Le)	<i>Brintesia circe</i>				
	Souci (Le)	<i>Colias crocea</i>				
	Sylvain azuré (Le)	<i>Limenitis reducta</i>				
	Sylvaine (La)	<i>Ochlodes sylvanus</i>				
	Sylvandre (Le)	<i>Hipparchia fagi</i>			NT	
	Sylvandre helvète (Le)	<i>Hipparchia genava</i>				
	Tabac d'Espagne (Le)	<i>Argynnis paphia</i>				
	Tacheté austral (Le)	<i>Pyrgus malvoides</i>				
	Thécla de la Ronce (La)	<i>Callophrys rubi</i>				
	Thécla de l'Amarel (La)	<i>Satyrium acaciae</i>				
	Thécla de l'Orme (La)	<i>Satyrium w-album</i>				
	Thécla de l'Yeuse (La)	<i>Satyrium ilicis</i>				
	Thécla des Nerpruns (La)	<i>Satyrium spini</i>				
	Thécla du Bouleau (La)	<i>Thecla betulae</i>				
	Thécla du Chêne (La)	<i>Quercusia quercus</i>				
	Thécla du Frêne	<i>Laeosopis roboris</i>			NT	
	Thécla du Kermès (La)	<i>Satyrium esculi</i>				
	Tircis (Le)	<i>Pararge aegeria</i>				
	Tristan (Le)	<i>Aphantopus hyperantus</i>				
	Vanesse des Chardons (La)	<i>Vanessa cardui</i>				
	Virgule (La)	<i>Hesperia comma</i>				
	Vulcain (Le)	<i>Vanessa atalanta</i>				
Zygènes	Zygène de la Badasse (La)	<i>Zygaena lavandulae</i>			NT	
	Zygène de la Coronille variée (La)	<i>Zygaena ephialtes</i>			NT	
	Zygène transalpine	<i>Zygaena transalpina</i>				
	Zygène de la Gesse (La)	<i>Zygaena romeo</i>				
	Zygène de la Petite coronille (La)	<i>Zygaena fausta</i>			NT	
	Zygène de l'Esparcette (La)	<i>Zygaena rhadamanthus</i>	X		VU	
	Zygène des garrigues (La)	<i>Zygaena erythrus</i>			NT	
	Zygène diaphane / pourpre					
	Zygène d'Occitanie (La)	<i>Zygaena occitanica</i>			NT	
	Zygène du bugrane	<i>Zygaena hilaris</i>			EN	
	Zygène du chèvrefeuille / du trèfle					
	Zygène du Lotier (La)	<i>Zygaena loti</i>				
	Zygène du Panicaut (La)	<i>Zygaena sarpedon</i>			NT	

Groupe	Nom vernaculaire	Nom latin	Protection nationale	DHFF	Liste rouge RA	Liste rouge France
	Zygène du Pied-de-Poule (La)	<i>Zygaena filipendulae</i>				
	Zygène ibère (La)	<i>Zygaena nevadensis</i>				
	Adscita sp.	<i>Adscita</i>				
	Jordanita sp.	<i>Jordanita</i>				

1.3.3. Diversité et densité par commune

La diversité par commune connue à l'issue de l'ABT va de 37 à 110 espèces (Tableau 5). Cette différence est multifactorielle :

- Différence de taille des communes et donc des capacités d'accueil (exemple : Beauvallon vs Chabeuil)
- Gradient est-ouest (plus de « naturalité » sur les communes des piémonts du Vercors, communes à l'ouest plus agricoles et urbanisées, habitats d'altitude uniquement à l'est) (Figure 5)
- Gradient nord-sud (quelques espèces méditerranéennes uniquement présentes au sud, d'autres, comme l'Azuré du serpolet, plus communes dans les communes du nord, en plaine) (Figure 5)
- Effort de prospection plus important sur certaines communes (exemple : bénévoles LPO habitant sur la Baume-Cornillane et Saint-Vincent-la-Commanderie, études annuelles sur l'ENS de Bachassier à Chabeuil...)

Tableau 5 : Nombres d'espèces connues par commune à l'issue de l'ABT

	Barcelonne	Beaumont-les-Vice	Beauvallon	Chabeuil	Charpey	Chateaudouble	Combovin	Etoile-sur-Rhône	Baume-Cornillane (La)	Malissard	Montéléger	Montéliér	Montmeyran	Montvendre	Ourches	Peyrus	St-Vincent-la-Com	Upie
Total communal Rhopalocères	72	54	36	70	67	92	94	61	99	36	54	63	61	60	65	91	97	56
Total communal Zygènes	8	3	1	4	5	8	11	3	11	2	5	4	5	5	9	1	6	5
TOTAL	80	57	37	74	72	100	105	64	110	38	59	67	66	65	74	92	103	61



Nombre d'espèce de papillons de jour par commune ABT à la fin du projet

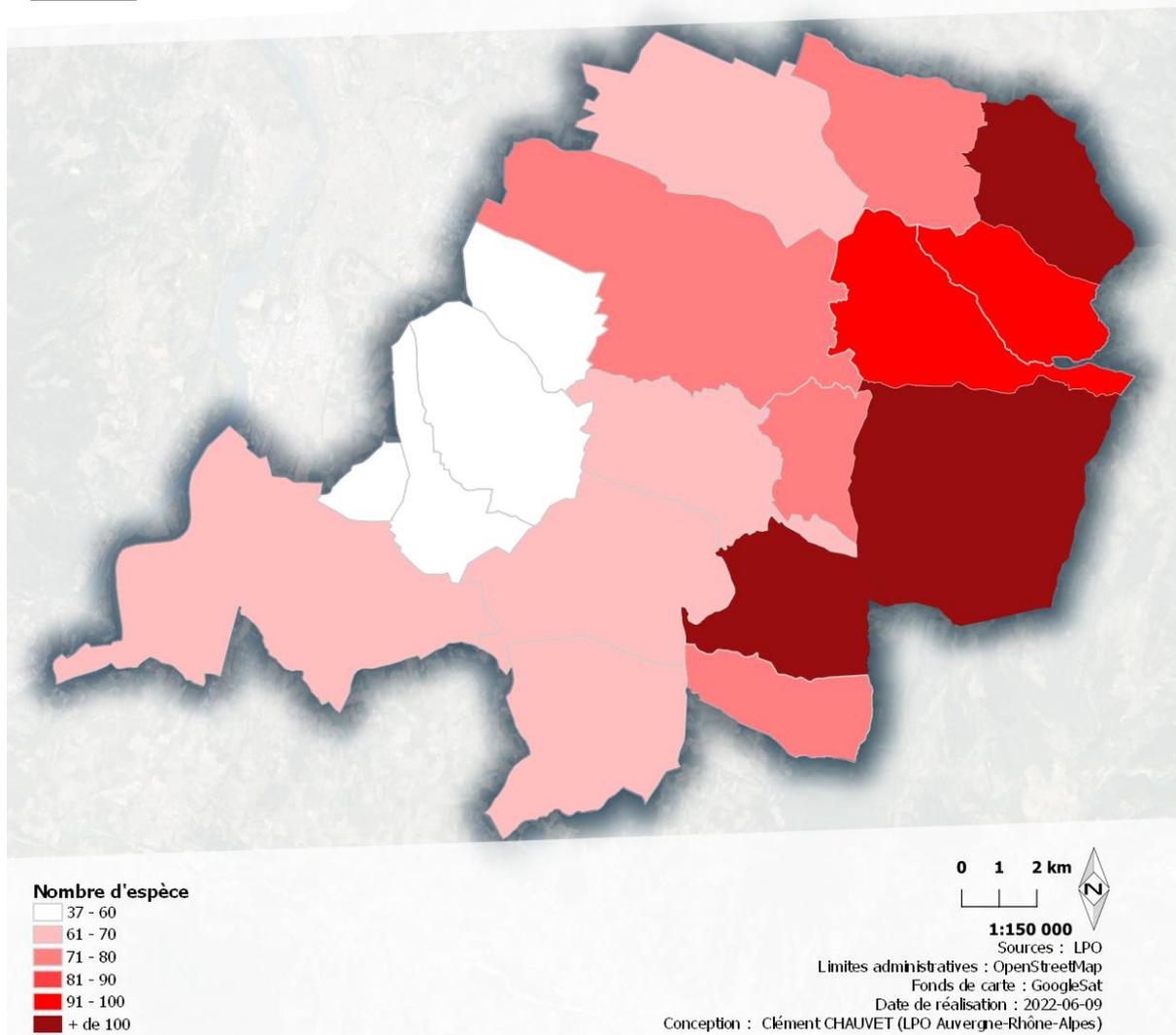


Figure 5 : Nombre d'espèce de papillons de jours par commune ABT à la fin du projet

Cette constatation de gradient est-ouest reste valable en observant les effectifs. En prenant le demi-deuil pour exemple (espèce liée aux prairies, présente dans toutes les communes, souvent en grand effectif), il est possible de voir que les effectifs de cette espèce sont bien supérieurs dans les prairies des contreforts du Vercors avec plusieurs centaines d'individus lors des comptages, en plaine ils s'élèvent à quelques dizaines (certaines zones de plaines restant préservées avec 100 à 150 individus comptés). Ces constatations restent des impressions de terrain et nécessiteraient la mise en place de protocoles standardisés sur plusieurs années pour vérifier ces dires et suivre les évolutions dans le temps.



Figure 6 : Demi-deuil

1.3.4. Les espèces à enjeux du territoire

Les espèces protégées du territoire



Damier de la succise (*Euphydryas aurinia ssp. provincialis*)

France	Europe	LR France	LR Rhône-Alpes
Protégé	An II	LC	NT

Période de vol : fin avril à fin juin

Habitats : Prairies maigres, éboulis et pelouses sèches

Plante(s) hôte(s) : céphalaire blanche (*Cephalaria leucantha*) en grande majorité



Menaces potentielles : fermeture des milieux (reboisement, abandon du pâturage extensif ...), pâturage non adapté, fragmentation des milieux ouverts, fauche inadaptée, **disparition de l'habitat pour l'agriculture ou l'aménagement du territoire**

Conservation et mesures de gestion : suivis des populations sur plusieurs années (adulte et nid de chenilles), maintenir une activité agropastorale extensive, mise en place de pâturage extensif adapté (faible charge et hors période de vol et de présence des chenilles), privilégier une fauche tardive (mi-août), **identifier les zonages de présence de l'espèce dans les PLU**



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Répartition des données de damier de la succise sur le territoire ABT



Cette espèce se cantonne quasi-exclusivement aux pelouses sèches des piémonts du Vercors (deux données d'un individu en plaine à Charpey au niveau du lieu-dit « Le Bachat » et à Peyrus à « Fond Rosas »). Ces données montrent soit une potentielle présence sur des zones plus basses en altitude (mais avec des plus faibles effectifs) soit une dispersion de certains individus vers l'ouest. Des inventaires complémentaires seraient donc nécessaires notamment en plaine (est de la D538) et sur les hauteurs de Upie. Pour sauvegarder cette espèce sur le territoire, il est nécessaire de préserver son habitat :

- Identification des parcelles dans le PLU
- Mise en gestion (gestion conservatoire même légère avec adaptation de fauche et de pâturage)
- Encourager une filière agricole ovine ou caprine sur le territoire pour maintenir les milieux ouverts

Figure 7 : Répartition des données de damier de la succise



Zygène de l'Esparcette (*Zygaena rhadamanthus*)

France	Europe	LR France	LR Rhône-Alpes
Protégé	An II	LC	VU

Période de vol : avril - juin

Habitats : Prairies maigres et pelouses sèches

Plante(s) hôte(s) : badasse (*Dorycnium*)

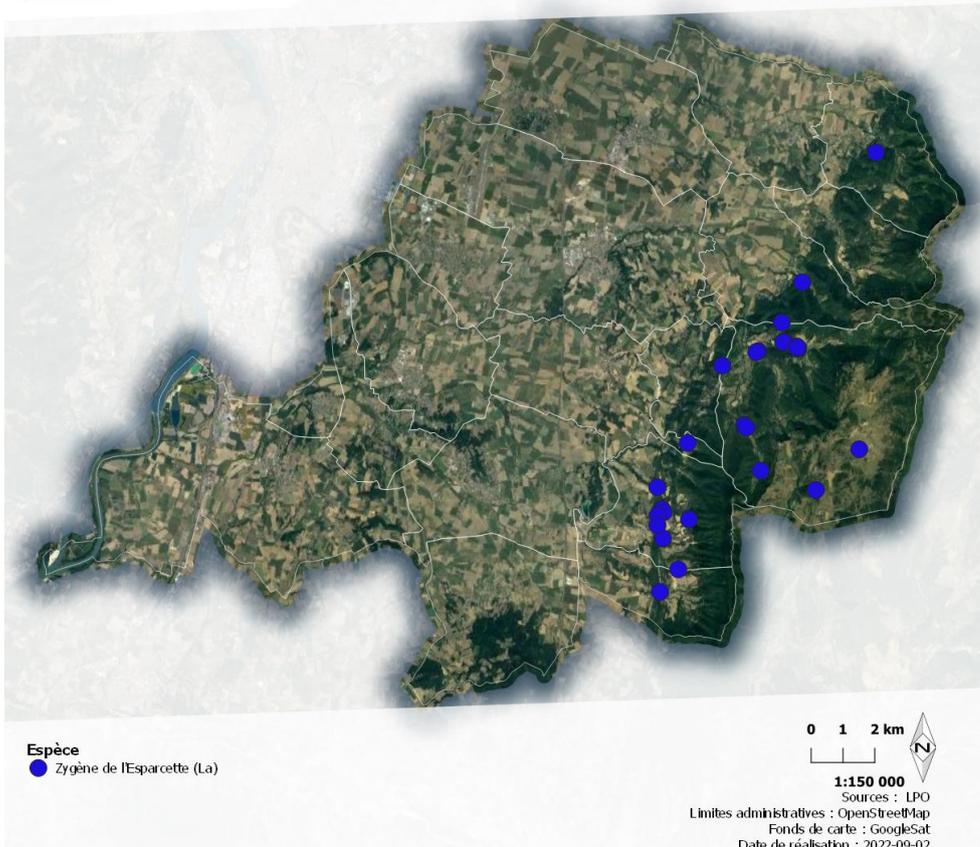


Menaces potentielles : fermeture des milieux (reboisement, abandon du pâturage extensif ...), pâturage non adapté, fragmentation des milieux ouverts, fauche inadaptée, disparition de l'habitat pour l'agriculture ou l'aménagement du territoire

Conservation et mesures de gestion : suivis des populations sur plusieurs années (adultes et nids de chenilles), maintenir une activité agropastorale extensive, mise en place de pâturage extensif adapté (faible charge et hors période de vol et de présence des chenilles), privilégier une fauche tardive (mi-août), identifier les zonages de présence de l'espèce dans les PLU



Répartition des données de la zygène de l'esparcette sur le territoire ABT



Cette espèce se cantonne aux pelouses sèches des piémonts du Vercors. Localement, elle semble bien présente mais il faut tout de même faire attention à son maintien sur les zone de plus basse altitude (fort déclin en France). Pour sauvegarder cette espèce sur le territoire, il est nécessaire de préserver son habitat :

- Identification des parcelles dans le PLU
- Mise en gestion (gestion conservatoire même légère avec adaptation de fauche et de pâturage)
- Encourager une filière agricole ovine ou caprine sur le territoire pour maintenir les milieux ouverts

Figure 8 : Répartition des données de zygène de l'esparcette

Proserpine (*Zerynthia rumina*)



France	Europe	LR France	LR Rhône-Alpes
Protégé		LC	LC

Période de vol : mars - juin

Habitats : Pelouses sèches et éboulis

Plante(s) hôte(s) : Aristolochie pistoloche (*Aristolochia pistolochia*)



Menaces potentielles sur le site : fermeture des milieux (abandon du pâturage extensif ...), fragmentation des milieux ouverts, fauche inadaptée, disparition de l'habitat pour l'agriculture ou l'aménagement du territoire

Conservation et mesures de gestion : suivis des populations sur plusieurs années (adulte et œuf), maintenir une activité agropastorale extensive (pâturage extensif adapté, rotation des parcelles, mise en place d'exclos), réouverture de certains secteurs, maintien des zones ouvertes et embroussaillées en mosaïque, **identifier les zonages de présence de l'espèce dans les PLU**



Répartition des données de la proserpine sur le territoire ABT



Cette espèce très localisée se cantonne aux zones très rocailleuses à aristolochie pistoloche des piémonts du Vercors. Elle est potentiellement présente sur toutes les communes du piémont où elle peut être présente en petite population parfois discrète (le plus facile est de localiser sa plante hôte). Elle est également à rechercher sur les collines de Upie, Etoile-sur-Rhône voire Montmeyran car une population est connue au niveau du Serre de Jupe à Montoisson. Localement, cette espèce semble menacée uniquement par la fermeture des milieux et le fractionnement de ses habitats. Pour la sauvegarder sur le territoire, il est nécessaire de préserver son habitat :

- Identification des parcelles dans le PLU
- Mise en gestion
- Encourager une filière agricole ovine ou caprine sur le territoire pour maintenir les milieux ouverts

Figure 9 : Répartition des données de proserpine

Azuré du serpolet (*Phengaris arion*)



France	Europe	LR France	LR Rhône-Alpes
Protégé	An IV	LC	LC

Période de vol : juin -juillet

Habitats : Pelouses sèches avec zones arbustives (souvent à cornouiller) et bois clairs

Plante(s) hôte(s) : Origan (*Origanum vulgare*)
Fourmis hôtes : *Myrmica* surtout *Myrmica sabuleti*

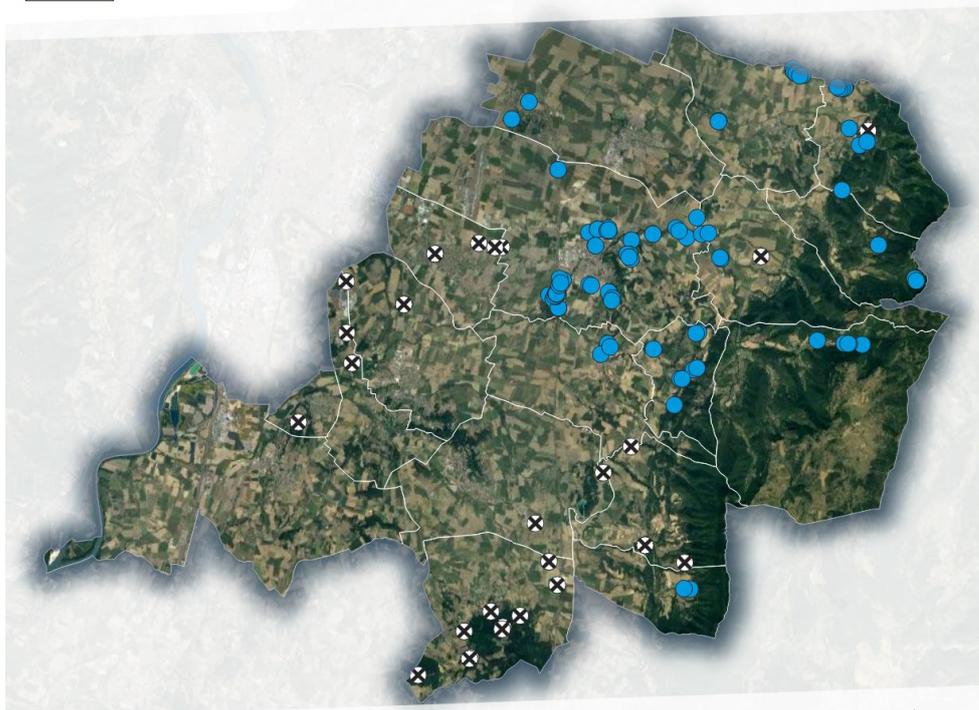


Menaces potentielles sur le site : fermeture des milieux (abandon du pâturage extensif ...), pâturage non adapté, fragmentation des milieux ouverts, fauche inadaptée, **disparition de l'habitat pour l'agriculture ou l'aménagement du territoire**

Conservation et mesures de gestion : suivis des populations sur plusieurs années (adultes), maintenir une activité agropastorale extensive (pâturage extensif adapté, rotation des parcelles, mise en place d'exclos), réouverture de certains secteurs, **identifier les zonages de présence de l'espèce dans les PLU**



Répartition des données d'azuré du serpolet sur le territoire ABT



Données d'azuré du serpolet (*Phengaris arion*)

- Donnée positive
- ⊗ Donnée négative

0 1 2 km

1:150 000

Sources : LPO

Limites administratives : OpenStreetMap

Fonds de carte : GoogleSat

Date de réalisation : 2022-09-02

Conception : Clément CHAUVET (LPO Auvergne-Rhône-Alpes)

Cette espèce se rencontre à la fois en zones de piémont plus naturelles et en zones de plaine dans les friches agricoles, les friches péri-urbaines et les bords de routes où pousse l'origan. L'espèce n'a pas été trouvée dans les communes de plaine au sud du territoire ABT en lien avec une plus grande rareté de l'origan. Cela reste étonnant notamment sur Etoile-sur-Rhône car une belle population est présente sur Portes-lès-Valence. L'absence d'observation sur La Baume-Cornillane est également étonnante (peu d'origan observé). Localement, cette espèce est fortement impactée par l'urbanisation et la remise en culture de friches agricoles (menaces identifiées dans le Plan national d'action des papillons de jour). **Il est donc primordial de bien identifier cet enjeu fort du territoire.** Pour sauvegarder cette espèce sur le territoire, il est nécessaire de préserver son habitat :

Figure 10 : Répartition des données d'azuré du serpolet

- Identification des parcelles dans le PLU
- Mise en gestion (gestion conservatoire même légère avec adaptation de fauche et de pâturage).

Bacchante (*Lopinga achine*)



France	Europe	LR France	LR Rhône-Alpes
Protégé	An IV	NT	NT

Période de vol : juin -juillet

Habitats : Clairières et lisières herbeuses, bois clairs

Plante(s) hôte(s) : Plusieurs plantes herbacée (brachy molinies, laïches, carex)



Menaces potentielles sur le site : fermeture extrême des milieux (abandon du pâturage forestier extensif...), pratiques sylvicoles intensives (futaies régulières monospécifiques), enrésinement, fragmentation des milieux.

Conservation et mesures de gestion : suivis des populations sur plusieurs années (adultes), maintenir une activité sylvicole extensive (affouage, taillis sous futaies, futaie jardinée, coupe sélective pour une bonne pénétration de la lumière, taillis ouverts), création de clairières, maintien de la structure complexe des lisières, maintien des corridors : lisières, zones broussailleuses, ourlets, bord de route, **identifier les zonages de présence de l'espèce dans les PLU**



Répartition des données d'azuré de la croisette et de la bacchante sur le territoire ABT

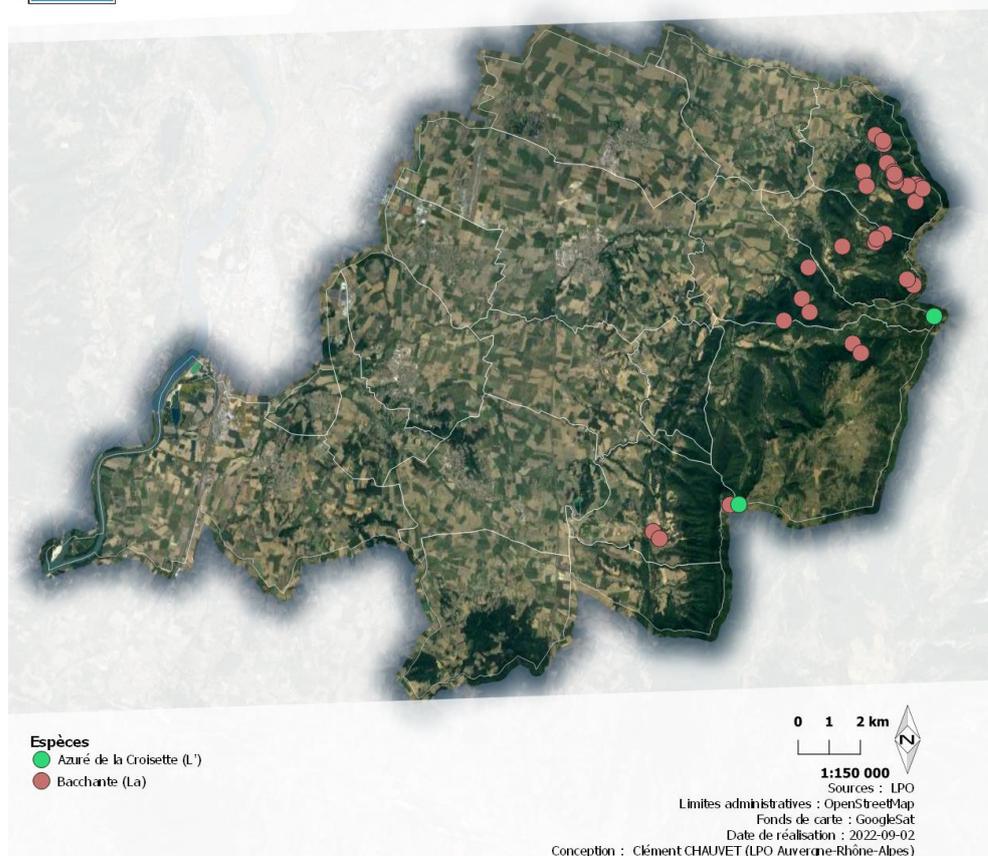


Figure 11 : Répartition des données d'azuré de la croisette et de la bacchante

Cette espèce se rencontre uniquement en zone forestière de piémont. Elle n'a pas été trouvée dans toutes les communes du piémont Vercors mais peut y être considérée comme potentiellement présente (espèce discrète qui subit de grandes variations interannuelles – bonnes années en 2018 et 2020, et moins en 2019). Potentiellement, cette espèce pourrait être présente dans les massifs forestiers de plaine. Son absence peut être le symbole de pratiques sylvicoles défavorables et/ou d'absence de continuité forestière. **Son expansion vers la plaine peut donc être un objectif fort de la suite de l'ABT à travers une stratégie forestière ambitieuse.** Cette espèce est fortement impactée par une gestion forestière inadaptée souvent intensive (menaces identifiées dans le Plan national d'action des papillons de jours). Pour sauvegarder cette espèce sur le territoire, il est nécessaire de préserver son habitat :

- Identification des parcelles forestières dans le PLU
- Mise en gestion
- Encourager une filière agricole d'élevage avec parcours forestiers

Azuré de la croisette (<i>Phengaris rebeli</i>)			
France	Europe	LR France	LR Rhône-Alpes
Protégé	An IV	NT	NT

Période de vol : juin -juillet

Habitats : Pelouses sèches et prairies mésophiles

Plante(s) hôte(s) : Gentiane croisette (*Gentiana cruciata*)
Fourmis hôtes : *Myrmica* surtout *Myrmica schencki*

Menaces potentielles sur le site : fermeture des milieux (abandon du pâturage extensif...), pâturage non adapté, fragmentation des milieux ouverts, fauche inadaptée, disparition de l'habitat pour l'agriculture ou l'aménagement du territoire

Conservation et mesures de gestion : suivis des populations sur plusieurs années (adultes et œufs), maintenir une activité agropastorale extensive (pâturage extensif adapté, rotation des parcelles, mise en place d'exclos), réouverture de certains secteurs, identifier les zonages de présence de l'espèce dans les PLU



Cette espèce n'est connue que sur deux stations dans le Vercors, en marge du territoire. Cet enjeu est cependant à garder à l'esprit sur la zone ABT notamment en lien avec les stratégies pastorales.

Les autres espèces patrimoniales du territoire

Au regard des listes rouges régionale et nationale, plusieurs espèces sont considérées comme « Menacées » ou « Quasi-menacées ».

➤ 5 espèces « Menacées »

- Fadet des garrigues (*Coenonympha dorus*)

Espèce des milieux chauds (garrigues, landes et pelouses sèches) avec des zones buissonnantes. Les préconisations de gestion sont les mêmes que pour les espèces protégées de ces milieux (damier de la succise, zygène cendrée...).



Figure 12 : Fadet des garrigues



Figure 13 : Hermite

- Hermite (*Chazara brizeis*)

Papillon des pelouses sèches très rases avec sol nu caillouteux. Cette espèce a de forte exigence en termes d'habitat (avec encore beaucoup d'inconnues), ce qui la rend très fragile. Prioritaire du PNA papillon, c'est l'une des espèces ayant le plus régressé en France (perte de 72% des départements de présence) notamment à cause de l'abandon de l'élevage ovin extensif. Le maintien de cette pratique est donc une priorité pour son maintien.

- Petite coronide (*Satyrus actaea*)

Espèce des milieux chauds (garrigues, landes et pelouses sèches) à tendance rocailleuse. Les préconisations de gestion sont les mêmes que pour les espèces protégées de ces milieux (damier de la succise, zygène cendrée...).



Figure 14 : Petite coronide

- Zygène du bugrane (*Zygaena hilaris*)

Espèce des pelouses sèches et clairières. Les préconisations de gestion sont les mêmes que pour les espèces protégées de ces milieux (damier de la succise, zygène cendrée...).

- Zygène de l'esparcette (*Zygaena rhadamanthus*) ; cf. partie précédente).



Figure 15 : Zygène du bugrane

- 23 espèces « Quasi-menacées »

Hormis, le thécla du Frêne (inféodé au bord de cour d'eau), l'ensemble des espèces classées « Quasi-menacées » sur le territoire de l'ABT sont inféodées aux zones ouvertes chaudes (pelouses sèches, friches chaudes, landes sèches, garrigues, bois clairs...) plus ou moins ouvertes (exemple : l'agreste aime les zones chaudes de bois clairs mais l'azuré du thym préfère les zones sèches rases où pousse sa plante hôte).

A RETENIR

La très grande majorité des espèces patrimoniales du territoire sont inféodées aux milieux ouverts secs souvent soumis à la fermeture des milieux. Cela montre l'importance d'agir pour la conservation de ces habitats et leurs connexions pour préserver les papillons de jour du territoire ABT.

La quasi-absence d'espèces de zones humides reflète la rareté de ces milieux sur le territoire et leurs états de conservation.

1.4. Comment agir pour les papillons de jour ?

Cette partie propose plusieurs pistes d'actions à mettre en place pour favoriser les papillons sur le territoire :

- **Encourager une agriculture respectueuse de la biodiversité** notamment par l'abandon des produits phytosanitaires dans les pratiques agricoles (encourager la filière bio et agroécologique), réfléchir au maintien de friches pérennes dans le temps, conserver et restaurer les zones de bocages, le maintien et la bonne gestion des IAE (Infrastructures Agroécologiques) comme les haies, les bandes enherbées...
- **Maintien des corridors** : abandon des gestions intensives des bords de routes, des lisières et des pieds de haies, réfléchir au maintien d'une mosaïque de paysages ouverts (en intégrant des mosaïques culturelles favorables aux papillons) ;
- **Encourager une filière d'élevage extensif** pour l'entretien des milieux ouverts avec des plans de gestion par le pâturage (période, chargement, exclos...)
- **Encourager une filière sylvicole respectueuse de l'environnement** : gestion douce des lisières et des sous-bois, essences locales, éviter l'enrésinement, gestion douce de la forêt, zone de libre évolution, respect des périodes d'intervention ;



Figure 16 : Exemple de haie champêtre avec un pied de haie "sauvage"

- **Stratégie de gestion des pelouses sèches** (travail déjà initié par le CEN) afin qu'une majorité de ces milieux soient couverts par un plan de gestion permettant le maintien, dans un état écologique optimal, de ces milieux fragiles dans le temps ;
- **Stratégie de restauration et de gestion des zones humides** (travail déjà initié par VRA) car le cortège de papillons de jour des milieux humides est quasi totalement absent du territoire alors qu'historiquement, une zone marécageuse ;
- **Favoriser une gestion respectueuse de l'environnement dans les espaces verts et jardins privés** : plantations d'espèces autochtones si possible mellifères, gestion différenciée des espaces, adaptation des périodes d'intervention sur la végétation (tonte, élagage, taille), semis de prairies fleuries locales, stopper la lutte contre les plantes mal-aimées des jardins (ronce, ortie...) qui sont des plantes indispensables à de nombreuses espèces de papillons, encourager les zones de non-intervention (même de petite taille), lutter contre les espèces invasives qui prennent la place d'espèces autochtones (buddleia, séneçon du cap...) ;



Figure 17 : Exemples de gestion différenciée et de prairie fleurie

- **Sensibiliser l'ensemble des publics à ces espèces et à la conservation des habitats.**

2. AMPHIBIENS ET ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE

2.1. Pourquoi étudier les amphibiens ?

Au cours du siècle dernier, plus de la moitié des zones humides ont disparu de France, et les habitats humides restant sont souvent dans un état de conservation dégradé. Ces constatations sont similaires sur le territoire VRA avec une grande rareté de zones humides, d'autant plus en état écologique optimal. Face à cette constatation, VRA s'est lancée dans un PGSZH (Plan de Gestion et de Sauvegarde des Zones Humides). Vu cette dynamique de l'agglomération, il était important de s'intéresser à ces milieux notamment par l'étude des amphibiens. De plus, l'intégralité des espèces d'amphibiens sont protégées et une grande partie d'entre elles est menacée.



Figure 18 : Crapaud épineux

De par leur écologie, à la fois aquatique (en période de reproduction) et terrestre, les amphibiens sont des sujets de choix pour l'étude de la TVB (trame turquoise) en raison des déplacements saisonniers (parfois importants) de la plupart des espèces. Cette caractéristique en fait d'ailleurs des victimes importantes des collisions routières.

Les objectifs de cet ABT en termes d'acquisition de connaissances pour les amphibiens sont multiples :

- Obtenir une diversité spécifique maximale à l'échelle du territoire ABT et si possible à l'échelle de chaque commune ;
- Identifier un maximum de stations d'espèces patrimoniales pour une prise en compte locale ;
- Identifier les zones humides prioritaires et proposer des actions pour la conservation de ces espèces.

2.2. Méthodologie d'étude

Afin d'inventorier ce groupe, un repérage des zones humides favorables aux amphibiens (eau libre) a été fait :

- Utilisation des couches SIG existantes (IGN, inventaire des zones humides du département, données Faune-Drôme...) ;
- Photo-interprétation des ortho-photos afin de repérer les zones humides de petite taille (< 1000 m²).

Ce repérage n'est sans doute pas exhaustif et se cantonne aux zones humides avec suffisamment d'eau libre pour être vues en photo aérienne. Les mares et gouilles forestières peuvent également ne pas toutes être identifiées.

Les zones repérées ont été systématiquement visitées au moins une fois (sauf pour certaines zones privées qui n'ont pas pu être prospectées), de nuit, à la saison la plus favorable pour les amphibiens. Les zones les plus intéressantes ont été visitées plusieurs fois sur plusieurs années. Parfois, la pose de nasses est venue compléter les inventaires (résultats décevants pour cette méthode) et des analyses ADN ont été effectuées sur des sites potentiels à triton crêté.

480 zones ont été pré-repérées, 368 ont été prospectées de manière complète, 49 l'ont été uniquement à l'écoute (inventaire uniquement des grenouilles et crapauds car en zones privées) et 63 n'ont pas pu être prospectées. Au total, sur près de 45 % des zones prospectées, au moins partiellement, aucun amphibien n'a été détecté.

En plus de ces prospections sur des zones définies, les données opportunistes ont été relevées au gré des prospections (contact auditif hors zone humide, collision routière, individu sur la route lors des soirées de pluie...).



Localisation des zonages amphibiens

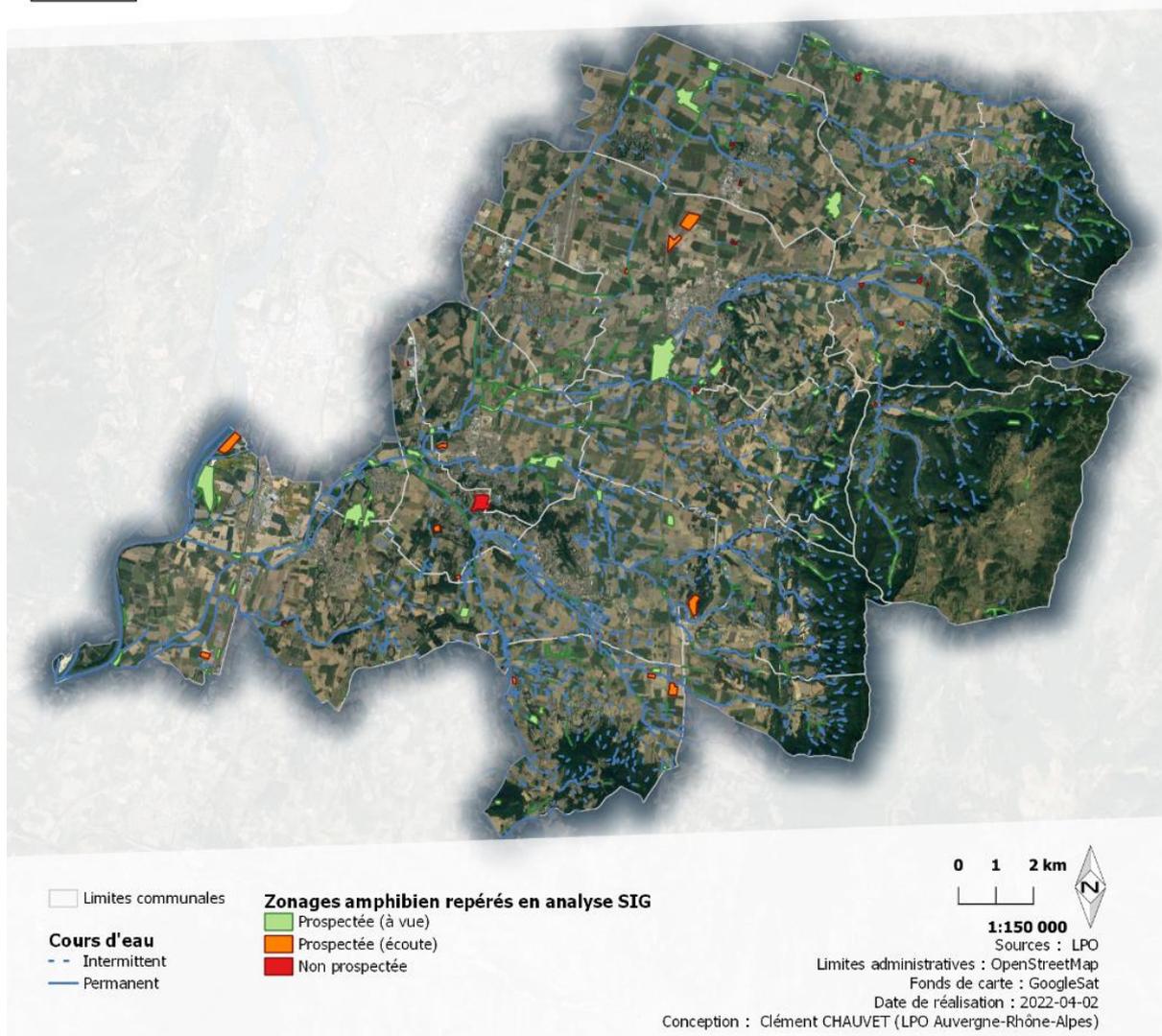


Figure 19 : Localisation des zonages amphibiens

2.3. Résultats

2.3.1. Nombre de données disponibles

Au total, 2010 données amphibiens sont inscrites sur le territoire (données Faune-Drôme) à la fin de l'ABT. Sur la période de l'ABT, le nombre de données a augmenté de plus de 150%. La figure 20 montre l'évolution de la répartition des données avant et après ABT (258 mailles de 500 m x 500 m couvertes par au moins une donnée d'amphibien contre 499 après l'ABT, soit une augmentation de près de 100%).

Tableau 6 : Répartition du nombre de données collectées pour les amphibiens

Données Faune Drôme		TOTAL
Avant 2018	2018-2022	
725	1285 (585 données salariées)	2010

Répartition des données amphibien pré-ABT

Répartition des données amphibien post-ABT

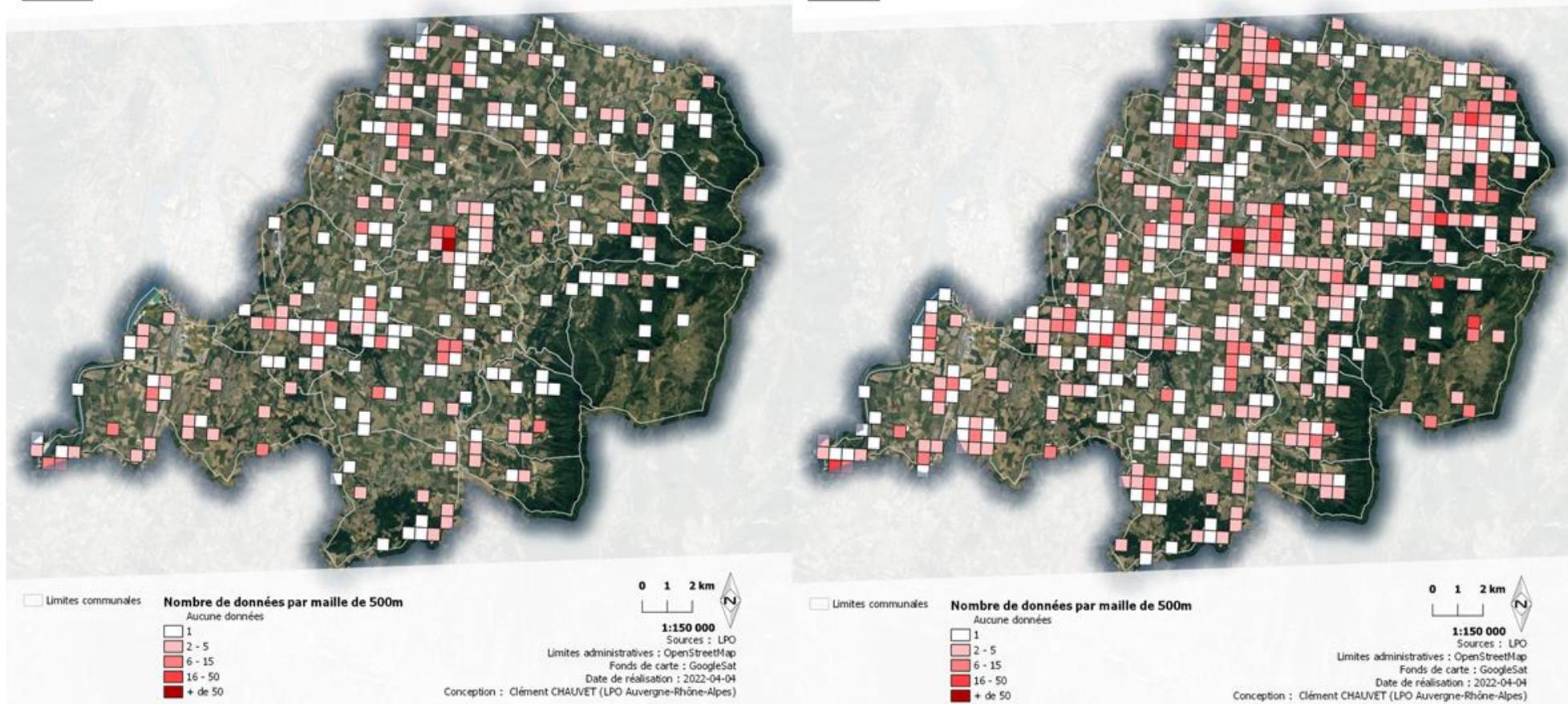


Figure 20 : Evolution de la répartition des données amphibiens pré- et post-ABT

2.3.2. Diversité totale

Au total, 13 espèces (10 anoures = crapauds et grenouilles et 3 urodèles = tritons et salamandre) (Tableau 7) ont été observées. Cela correspond à 60% de la diversité de l'ex-région Rhône-Alpes. Trois espèces parmi les 13 n'ont pas été observées dans le cadre des inventaires ABT :

- 2 espèces avec des données anciennes et/ou en limite du territoire :
 - o Sonneur à ventre jaune → une donnée ancienne fortement douteuse car éloignée des zones de répartition connue. L'espèce a été recherchée spécifiquement sans succès.
 - o Pélobate cultripède → donnée sur le marais de Montoisson et Ambonil en limite avec Etoile-sur-Rhône. Cette espèce n'y a pas été revue depuis 2003 mais ce fort enjeu mérite d'être maintenu car l'espèce est très discrète et le marais de Montoisson (site historique) n'est plus prospectable.
- 1 espèce détectée lors d'un projet sur la ferme du Grand Laval (Montélier) en 2022 (données non intégrées au lot de données ABT) :
 - o Rainette méridionale → des données éparées hors de son aire habituelle de répartition. Cette espèce, qui peut arriver accidentellement (lors de transport de marchandises) semble pouvoir se reproduire sur Montélier. Elle a été recherchée spécifiquement sur Upie/Montmeyran sans succès malgré un réseau de canaux favorable.

Ces chiffres sont relativement bons si l'on considère la localisation du territoire et la connaissance régionale des amphibiens (aucune autres espèces potentielles dans l'état des connaissances actuelles).

Tableau 7 : Liste des espèces d'amphibiens contactées dans le cadre de l'ABT avec leurs statuts de conservation et de protection (explication en Annexe I)

		Statuts de protection		Statut de conservation	
		France	Europe	France	Rhône-Alpes
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	X	IV		
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	X	IV		NT
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	X			
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	X	IV		
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	X	V		
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	X	V		NT
Pélobate cultripède	<i>Pelobates cultripes</i>	X	IV	VU	EN
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	X			NT
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	X	IV		
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	X			
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	X	II + IV	VU	VU
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	X	II + IV	NT	EN
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	X			

2.3.3. Diversité par commune

La diversité connue à l'issue de l'ABT par commune va de 4 à 8 espèces (10 en considérant les données anciennes) (Tableau 8). Cette différence est multifactorielle :

- o Différence de taille des communes et donc des capacités d'accueil (exemple : Beauvallon vs Chabeuil) ;

- Toutes les communes n'ont pas de zone humide de bonne qualité écologique ;
- Gradient est-ouest (plus de « naturalité » sur les communes des piémonts du Vercors, avec des zones humides souvent en meilleur état écologique, habitats d'altitude uniquement à l'est pour la grenouille rousse) (Figure 21)
- La présence de carrières sur certaines communes favorise la détectabilité des espèces pionnières (ex : crapaud calamite) ;
- Effort de prospection plus important sur certaines communes (exemple : études annuelles sur l'ENS de Bachassier, à Chabeuil, étude sur la ferme du Grand Laval, à Montéliér ...)

Certaines espèces sont présentes sur l'intégralité ou une grande partie des communes (5 espèces sur au moins 80% du territoire) en raison d'une rareté moindre sur le territoire (aucune de ces cinq espèces n'est inscrite sur les listes rouges) et/ou en raison d'une plus grande facilité de détection (exemple : l'alyte accoucheur est très facilement détectable au chant lors des nuits de printemps et d'été). Au contraire, huit espèces sont présentes sur 50% ou moins des communes. Il s'agit des espèces les plus rares et les plus menacées et/ou les plus difficiles à détecter (exemples : grenouille verte, très difficile à déterminer dans des secteurs où la grenouille rieuse domine ; le crapaud calamite et le pélodyte ponctué sont des espèces pionnières dont les sites de reproduction peuvent varier d'une année à l'autre ; en l'absence de secteurs spécifiques comme les carrières, la détection peut être très complexe : reproduction du crapaud calamite au niveau des asperseurs dans les champs de maïs, unique donnée de l'ABC sur Chabeuil pour un pélodyte piégé dans une piscine...).

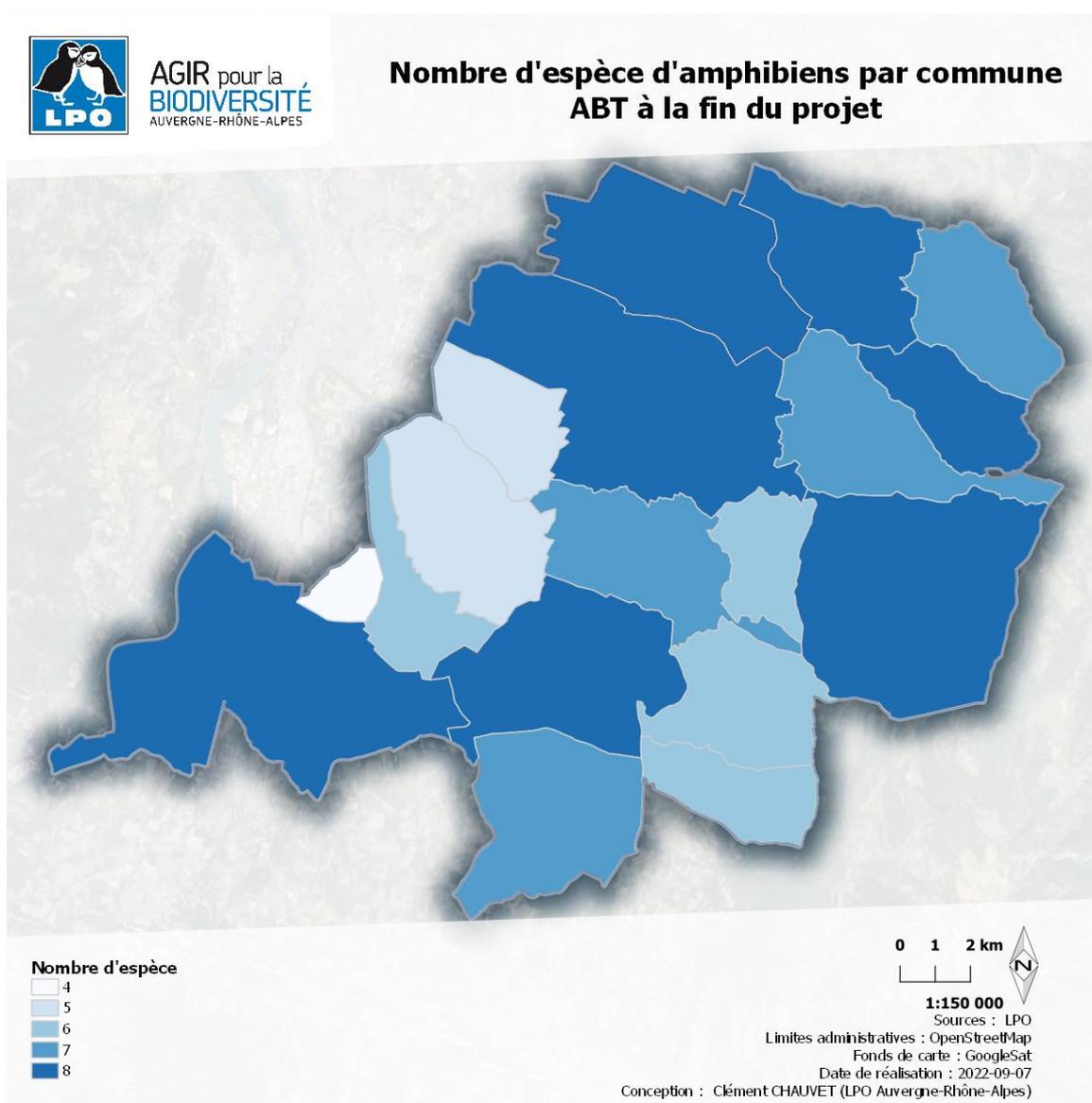


Figure 21 : Nombre d'espèces d'amphibiens par commune ABT à la fin du projet (exclusion des données anciennes douteuses sur Etoile)

Tableau 8 : Nombres d'espèces d'amphibiens connues par commune à l'issue de l'ABT

	Alyte accoucheur	Crapaud calamite	Crapaud épineux	Grenouille agile	Grenouille rieuse	Grenouille rousse	Pélobate cultripède	Pélodyte ponctué	Rainette méridionale	Salamandre tachetée	Sonneur à ventre jaune	Triton crêté	Triton palmé	Nombre total d'espèces
Barcelonne	2021		2022	2019	2021			2022		2022				6
Beaumont-lès-Valence	2018		2022	2020	2022								2020	5
Beauvallon	2019		2019		2022								2019	4
Chabeuil	2022	2019	2022	2022	2022			2019		2022			2022	8
Charpey	2021	2020	2022	2021	2022	2020				2020			2022	8
Châteaudouble	2022		2022	2021	2022	2018				2022			2020	7
Combovin	2022		2021	2021	2020	2022		2022		2022			2022	8
Etoile-sur-Rhône	2021	2022	2022	2010	2022		(x)	2020			(1981?)	2022	2020	8 (10)
Baume-Cornillane (La)	2021		2022		2020			2007		2021			2008	6
Malissard	2019	2016	2022		2022								2019	5
Montéléger	2022		2022	2020	2022					2022			2020	6
Montélier	2022	2016	2022	2018	2022			2004	(2022)				2022	7 (8)
Montmeyran	2020	2021	2022	2011	2021			2014		2012			2022	8
Montvendre	2021	2004	2022	2020	2022					2022			2020	7
Ourches	2019	2019	2019	2019	2019					2020				6
Peyrus	2017		2022	2019	2019	2021		2020		2020			2019	8
St-Vincent-la-Comm.	2022		2021	2021	2022	2021				2022			2021	7
Upie	2020	2017	2021	2011	2022					2020			2020	7
TOTAL	18	9	18	15	18	5	1	8	1	13	1	1	16	

2.3.4. Les espèces à enjeux du territoire

Toutes les espèces d'amphibiens étant protégées, celles à très forts enjeux sont celles listées en annexe II de la directive européenne et/ou considérées comme « Menacées » sur les listes rouges nationale et régionale. L'ensemble des espèces du territoire ABT sont présentées ci-dessous sans ordre de priorité.



Figure 22 : Alyte accoucheur

Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*)

L'alyte est un petit crapaud (< 5 cm) aux pupilles verticales caractéristiques, appelé accoucheur car le mâle porte les œufs autour de ses pattes arrière, qu'il déposera dans une zone humide pour permettre leur éclosion. L'alyte fréquente une grande diversité d'habitats mais préfère les zones relativement sableuses et à végétation basse comme les carrières, les pentes rocheuses, les berges de cours d'eau... Il peut même être présent au cœur des villages, où il est repéré grâce à son chant flûté caractéristique. Cette espèce est bien présente sur le territoire même si les zones potentielles de reproduction semblent rares.

Crapaud calamite (*Epidalea calamita*)

Le crapaud calamite est un crapaud trapu aux yeux verts et à la ligne dorsale verte caractéristique. Il utilise les petites zones humides stagnantes, peu profondes et relativement chaudes avec peu de végétation aquatique, comme les mares et les ornières, qui sont relativement bien présentes dans les carrières par exemple. Dans la plaine, il affectionne aussi les parcelles irriguées où des dépressions humides se forment au pied des systèmes d'irrigation. Il n'est pas connu de toutes les communes de la plaine (absent des contreforts) mais sûrement plus par difficulté de détection.



Figure 23 : Crapaud calamite



Figure 24 : Pélodyte ponctué

Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*)

Le Pélodyte est un petit amphibien au corps svelte et élancé. Il possède des pupilles verticales, sa peau est claire, verruqueuse, avec des taches vertes. Il est présent dans les milieux ouverts et peu végétalisés (il a besoin tout de même de végétaux pour y accrocher ses œufs). Il utilise les milieux aquatiques temporaires (flaques, mares, ornières...). Il n'est pas connu sur toutes les communes du territoire mais, comme le crapaud calamite, cette espèce est difficilement détectable. A la différence de ce dernier, le pélodyte est présent dans de plus hautes altitudes.

Pélobate cultripède (*Pelobates cultripipes*)

Le pélobate est une espèce rare et très localisée en Drôme. Il est présent dans le sud du département (Tricastin) mais la station d'Ambonil/Montoison constitue la plus haute station connue de cette espèce dans le département. Ce crapaud est reconnaissable à son corps persillé de brun et ses grands yeux marrons aux pupilles ovales et verticales. Il possède des tubercules métatarsiens noirs, appelés couteaux, qui lui permettent de s'enfouir dans le sol à reculons. Ses habitats en Drôme sont des milieux relativement variés mais généralement sableux, possédant une dépression d'eau au niveau variable. Le temps de développement des têtards étant relativement long (3 à 4 mois), le taux de réussite de reproduction est donc relativement bas dans ces milieux temporaires. Il possède un statut de conservation très défavorable (En Danger) sur la Liste rouge Rhône-Alpes, ce qui en fait l'un des amphibiens les plus menacés au niveau régional. Cet enjeu est à garder à l'esprit en cas de découverte de dépression humide dans les collines sableuses d'Etoile-sur-Rhône, Upie voire Montmeyran ou les communes de la Raille.



Figure 25 : Pélobate cultripède



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Répartition des données amphibiens pionniers sur le territoire ABT

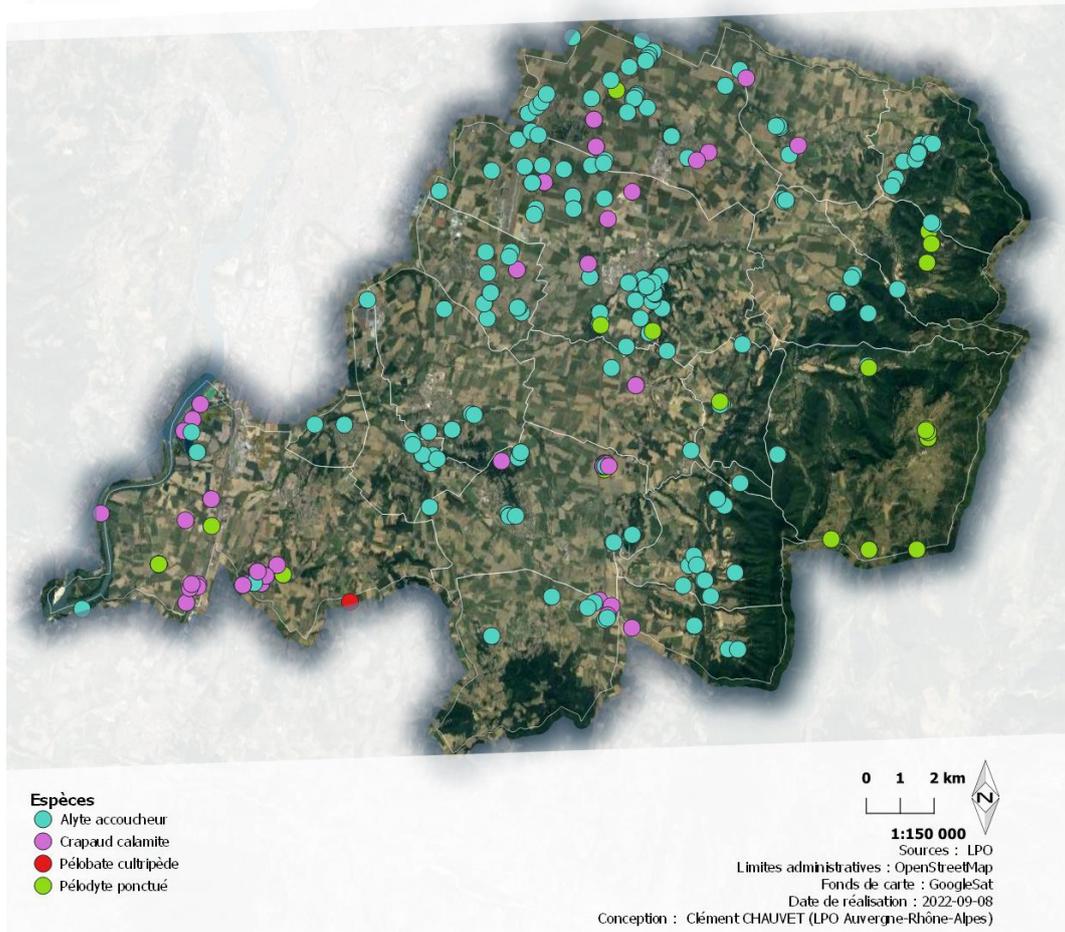


Figure 26 : Répartition des données d'espèces pionnières d'amphibiens sur le territoire ABT



Grenouille agile (*Rana dalmatina*)

La grenouille agile ressemble fortement à sa cousine la grenouille rousse. Elle s'en distingue par divers critères comme la coloration bicolor de son œil, son museau pointu et ses pattes plus longues. Elle affectionne plutôt les bois de plaine mais semble être en expansion vers les secteurs d'altitude. Sur le territoire de l'ABT, cette espèce se cantonne aux zones de plaines. Plus en altitude, elle est remplacée par la grenouille rousse. Il existe des zones humides avec les deux espèces sur le territoire.

Figure 27 : Grenouille agile

Grenouille rousse (*Rana temporaria*)

La grenouille rousse possède un museau court fortement arrondi. Sa couleur est très variable, allant du roux au beige. Différents critères comme la taille du tympan (plus petit que l'œil), la gorge tachetée de brun et l'œil non nettement bicolor permettent de la distinguer de sa cousine la grenouille agile. Elle pond des amas d'œufs. Elle est présente dans une grande diversité d'habitats mais, en Drôme, elle préfère les habitats forestiers. Sur le territoire ABT, elle est présente sur les communes nord du piémont.



Figure 28 : Grenouille rousse



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Répartition des données de grenouilles brunes sur le territoire ABT

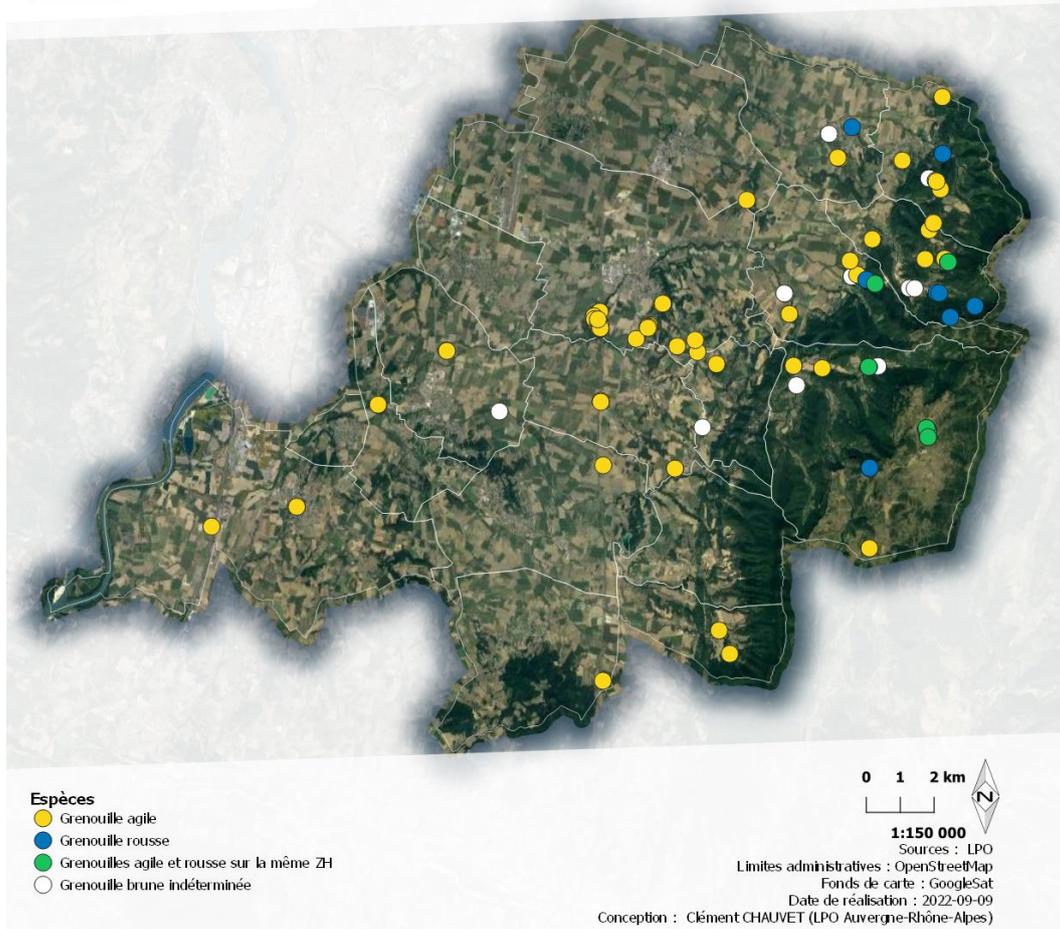


Figure 29 : Répartition des données de grenouilles brunes sur le territoire ABT



Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)

Le Sonneur à ventre jaune a un ventre jaune marbré de gris et de noir, et ses pupilles sont en forme de cœur. Il affectionne particulièrement les pièces d'eau stagnantes peu profondes et bien ensoleillées de plaine, comme les ornières forestières. Il peut également utiliser des bassins ou abreuvoirs ainsi que les annexes de ruisseaux. En Drôme, on le retrouve généralement sur trois secteurs : les Chambarans / Drôme des collines, le secteur Crest / Die, et sur quelques points isolés dans les Baronnies. La donnée de présence sur Etoile-sur-Rhône est donc étonnante bien que des données soient mentionnées de l'autre côté du Rhône sur les premiers reliefs ardéchois.

Figure 30 : Sonneur à ventre jaune

Triton crêté (*Triturus cristatus*)

C'est le plus grand triton de la Drôme, dont le mâle est facilement reconnaissable en période de reproduction à sa grande crête dentelée. Les deux sexes possèdent un ventre jaune orangé tacheté de noir, le corps est également recouvert de petits points blancs. Il fréquente les mares stagnantes plutôt ensoleillées dépourvues de poissons. En Drôme, deux noyaux de populations existent : Chambarans / Drôme des collines et basse-Vallée de la Drôme, jusqu'à Etoile-sur-Rhône. Sur le territoire ABT, une seule station est connue au Marais des Oches (Etoile-sur-Rhône). Cette espèce est une priorité locale et régionale notamment en termes de reconnexion entre les populations.



Figure 31 : Triton crêté



Figure 32 : Répartition des données de triton crêté et sonneur à ventre jaune sur le territoire ABT



Figure 33 : Crapaud épineux

Crapaud épineux (*Bufo spinosus*)

Le crapaud épineux (crapaud commun du sud de la France) est un gros amphibien (particulièrement les femelles, qui peuvent atteindre plus de 10 cm), court sur pattes et trapu. Il possède une pupille horizontale et un iris rouge cuivré à orangé. Espèce très ubiquiste, il est présent dans une grande diversité d'habitats. Il préfère les petites zones humides stagnantes et peu profondes mais peut utiliser les rivières peu courantes pour pondre ses œufs sous forme de long cordon. Il hiberne sous des tas de bois, dans les haies, les forêts. Sur le territoire ABT, cette espèce est potentiellement présente dans tout type de zone humide avec de l'eau libre.



Figure 34 : Répartition des données de crapaud épineux sur le territoire ABT



Figure 35 : Salamandre tachetée

Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*)

Reconnaisable à ses taches jaunes, signes de toxicité, cette salamandre peut mesurer jusqu'à 20 cm de long. Elle est essentiellement nocturne et forestière mais peut être trouvée dans des torrents de montagne. Ses larves sont visibles toute l'année dans les points d'eau. Elle ne pond pas d'œufs mais met bas directement des larves. A l'âge adulte, elle n'a pas de phase aquatique et ne regagne les bords des points d'eau que le temps d'un instant afin d'y déposer ses larves. Sur le territoire ABT, l'espèce est bien présente sur les communes des contreforts et se raréfie en plaine, en lien avec la raréfaction des forêts et leur morcellement.



Figure 36 : Répartition des données de salamandre tachetée sur le territoire ABT



Figure 37 : Triton palmé

Triton palmé (*Lissotriton helveticus*)

Petit triton reconnaissable à son corps brun/jaune ponctué de taches noires. Le mâle possède une petite crête dorsale basse et des palmures noires sur les pattes arrière. Il peut être observé en plaine, où il utilise des mares et des milieux aquatiques plutôt stagnants pour sa reproduction et des bois à proximité de ces zones humides pendant sa phase terrestre (estivation et hivernage). Dans un environnement péri-urbain, il profite volontiers des mares qui peuvent s'y créer. Sur le territoire ABT, cette espèce est potentiellement présente dans tout type de zone humide avec de l'eau libre.



Figure 38 : Répartition des données de triton palmé sur le territoire ABT



Figure 39 : Grenouille rieuse

Grenouille de type verte

Le terme Grenouille « de type verte » regroupe ici un ensemble d'espèces (Grenouille rieuse, Grenouille verte...) dont l'identification peut s'avérer très délicate. En Drôme, la grenouille rieuse est dominante et peut être exclusive sur le territoire ABT. C'est souvent le seul amphibien présent dans les plans d'eau riches en poissons. La grenouille rieuse est à rechercher dans les mares bien ensoleillées et les bords de cours d'eau. Certaines espèces de ce groupe peuvent être très peu exigeantes quant aux habitats utilisés et se trouvent parfois dans des secteurs fortement dégradés ou anthropisés.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Répartition des données de grenouille rieuse sur le territoire ABT

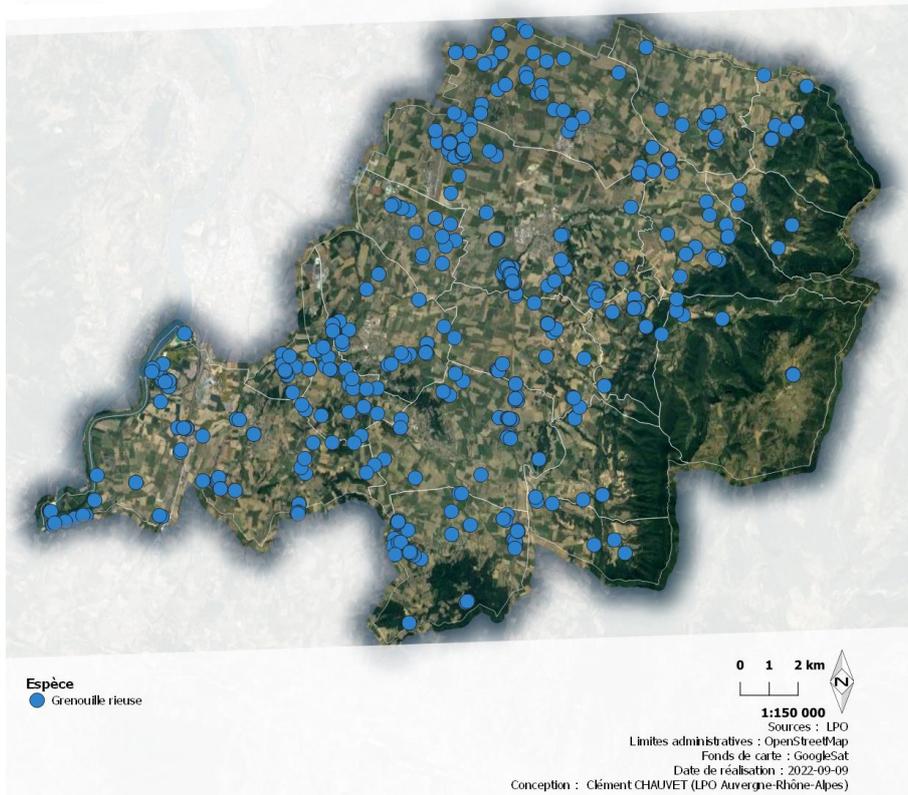


Figure 40 : Répartition des données de grenouille rieuse sur le territoire ABT



Figure 41 : Rainette méridionale

Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*)

Ce petit amphibien vert pomme est relativement discret, caché dans la végétation bordant les milieux humides. Très souvent, sa présence est trahie par son chant très sonore. Cette espèce affectionne particulièrement les zones humides fournies en végétation et toujours ensoleillées. Elle se nourrit de petits insectes, en particulier de moustiques. Sur le territoire, et ce malgré des recherches spécifiques, l'espèce n'a pas été découverte sur le territoire ABT dans le cadre des prospections amphibien. La seule donnée connue à ce jour se situe sur la ferme du Grand Laval, à Montéliet. Cette espèce est à surveiller car elle pourrait connaître une extension de son aire de répartition vers le nord avec les changements climatiques.

A RETENIR

Sur le territoire ABT, les zones humides favorables aux amphibiens sont rares (réseaux de mares, cours d'eau naturel, marais...). Les espèces menacées sont localisées dans des sites spécifiques qu'il est essentiel de préserver. Certaines espèces se retrouvent dans des habitats souvent dégradés et non optimaux pour elles (canaux bétonnés, étang poissonneux...), signe de la rareté des habitats.

Les habitats terrestres et les corridors (milieux forestiers, haies, bandes enherbées ...) sont également essentiels à prendre en compte pour la préservation des amphibiens.

2.4. Comment agir pour les amphibiens ?

Cette partie propose plusieurs pistes d'actions à mettre en place pour favoriser les amphibiens sur le territoire :

- **Empêcher toute nouvelle disparition/dégradation de zones humides en faisant respecter la loi : veille avec les services de l'état et la police de l'environnement ;**
- **Encourager une agriculture respectueuse de la biodiversité** notamment par l'abandon des produits phytosanitaires dans les pratiques agricoles (encourager la filière bio et agroécologique), conserver et restaurer les zones de bocages, le maintien et la bonne gestion des IAE (Infrastructures Agroécologiques) comme les haies, les bandes enherbées, les mares, encourager les creusements de nouvelles mares, gestion écologique des canaux et des roselières...
- **Encourager le creusement de mares/étangs chez les agriculteurs ;**
- **Maintien des corridors** : abandon des gestions intensives des bords de routes, des lisières et des pieds de haies, réfléchir au maintien d'une mosaïque zones humides/zones forestières, veille sur les zones de mortalité routière intensive ;
- **Travailler et sensibiliser les carriers à la présence d'espèces menacées et création de sites de reproduction sur les carrières du territoire et dans les remises en état (plus-value écologique) ;**
- **Sensibiliser à l'effet négatif de l'empoisonnement et des espèces introduites (poissons carnassiers, écrevisses) des points d'eau et travailler au désempoisonnement de certains ;**
- **Stratégie de restauration et de gestion des zones humides voire de création** (travail déjà initié par VRA) ;
- **Favoriser la création de mares (même de petite taille) dans les espaces verts et jardins privés**



Figure 42 : Exemples de mares creusées dans des espaces verts publics

- **Sensibiliser l'ensemble des publics à ces espèces et à la conservation des habitats**

Afin de guider les futures actions sur le territoire, une carte des secteurs prioritaires pour la conservation des amphibiens sur le territoire ABT a été créée.

Cette priorisation a été fondée sur la base des espèces présentes (grande diversité et/ou espèce à fort enjeu, potentialité d'actions locales, urgence d'action ...).

Les limites de ces zonages ne sont pas à suivre à la parcelle près car elles sont issues d'un détourage grossier. Toutes autres actions de restauration des zones humides hors de ces zonages restent à encourager. Sur ces zonages, la priorité est de conserver l'existant, de restaurer les zones humides subissant des dégradations écologiques et, si possible, densifier les réseaux de mares afin de rajouter de la connectivité entre les espaces. Le Tableau 9 résume les actions par secteur.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Hotspots amphibien de l'ABT

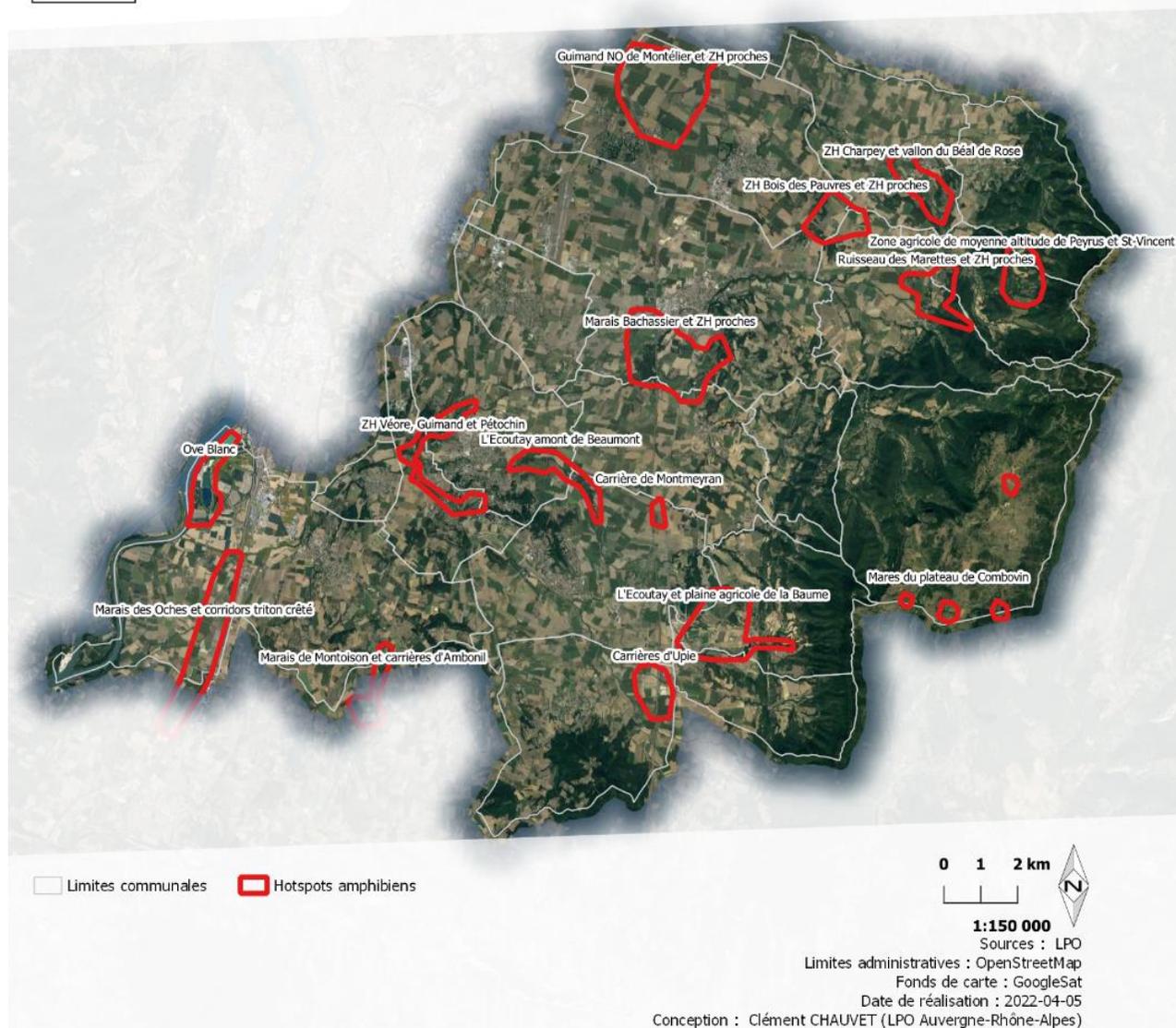


Figure 43 : « Hotspots » amphibien de l'ABT

Tableau 9 : Actions à entreprendre sur les zonages prioritaires

Nom	Remarques	A préserver	A restaurer	A densifier / A créer
Marais Bachassier et ZH proches	Bachassier = hotspot de la plaine (8 espèces). Marais/canaux au NO (4 espèces) à restaurer et à connecter à l'ENS. Ancien marais/boisements humides/pelouses humides/canaux à l'est à préserver/ à restaurer. Possibilité de ZH fonctionnelle d'envergure.	X	X	X
L'Ecoutay amont de Beaumont	Morceaux de forêts alluviales encore préservés avec plusieurs habitats humides. Une densification de la ripisylve et la création de mares latérales au cours d'eau seraient intéressantes.	X	X	X
Marais de Montoisson et carrières d'Ambonil	Ancien hotspot biodiversité de la plaine de Valence mais drainé et fortement dégradé. Sa restauration aurait un très fort impact biodiversité. La création d'un réseau de mares non loin de ce site pourrait en partie pallier la disparition de ce site.		X	X
L'Ecoutay et plaine agricole de la Baume	Quelques secteurs favorables aux amphibiens (possibilité de densifier en mares ce secteur). Plaines agricoles au nord riche en canaux et drains. Parcelles vers les Chainons où des creusement de mares seraient faciles (roselière humide spontanée).		X	X
Ruisseau des Marettes et ZH proches	Ruisseau des Marettes riche en micro-habitats favorables aux amphibiens. Jolie mare au niveau du château de Châteaudouble (à densifier ?). Ancien boisement humide coupé sur Peyrus avec source et mares (pression d'urbanisation ?).	X	X	X
ZH Bois des Pauvres et ZH proches	Mairie de Montélier motivée pour travailler sur le Bois des Pauvres. Densification du réseau de mares envisageable (plusieurs agriculteurs motivés dans le secteur).	X	X	X
Mares du plateau de Combovin	Réseaux de mares à fascies diversifiés très riches en amphibiens. Ce réseau mérite d'être densifié et certaines mares méritent un entretien (surcreusement...).	X	X	X
Carrière de Montmeyran	Véritable refuge pour la biodiversité dans un secteur pauvre en ZH. Menacée de disparition par des projets photovoltaïques et autres.	X	X	X
ZH Véore, Guimand et Pétochin	Actions de restauration sur la ZH favorables (à poursuivre sur le site, le parc de Lorient voire le vallon humide de la ferme des Volontoux).	X	X	X
Marais des Oches et corridors triton crêté	Seule station de triton crêté du territoire (station plus au sud sur Loriol : marais de Champagnat). Secteur à densifier en mares/étangs et haies en faveur de cette espèce pour créer un corridor fonctionnel.	X	X	X
Zone agricole de moyenne altitude de Peyrus et St-Vincent	Plusieurs mares de facies différents. Densifier le réseau de mares. Certaines mares méritent un entretien.	X	X	X
Guimand NO de Montélier et ZH proches	Grand réseau de mares sur ferme Grand Laval. Hotspot amphibien au niveau de Fianceyon (boisement humide à préserver/restaurer) avec repro dans canal Bourne (mortalité à la remise en eau ?).	X	X	X
ZH Charpey et vallon du Béal de Rose	ZH favorable mais en mauvais état (mairie favorable à la gestion de cette ZH). Densification du réseau de mares à envisager.		X	X
Carrières d'Upie	Carrières en activité ou anciennes. Bon potentiel de restauration d'une ZH humide fonctionnelle sur ancienne carrière rive droite du ruisseau de Ourches et lors des restaurations des carrières en activité.		X	X
Ove Blanc	Plusieurs étangs peu favorables car présence de poissons. Possibilité de création de ZH favorables dans réhabilitation des carrières. La mise en gestion en faveur de la biodiversité de l'étang à l'Est de la N7 serait bénéfique.		X	X

3. LES HIRONDELLES

3.1. Pourquoi étudier les hirondelles ?

Les hirondelles de fenêtre et rustiques, intimement liées aux êtres humains, sont aujourd'hui protégées et menacées au niveau français. Bien que les effectifs français de ces espèces soient encore importants (estimation entre 600 000 et 1 200 000 pour l'hirondelle de fenêtre et entre 900 000 et 1 800 000 pour l'hirondelle rustique), ceux-ci ont considérablement diminué en trente ans (hirondelle de fenêtre : - 39% et hirondelle rustique : - 42%). Cette chute démographique s'explique en grande partie par les changements de pratiques agricoles (intensification de l'utilisation de produits phytosanitaires, disparition des zones humides, garde-manger et sources de matériaux pour les nids, et atteintes directes aux zones de nidification : ravalement de façades, fermeture des bâtiments agricoles...).

Bien qu'il existe encore des colonies d'hirondelle de fenêtre en milieu naturel (falaises), la majorité des colonies se retrouvent dans les centres-bourgs (nids sous les avancées de toits et les génoises). Cette espèce, et ses nids, sont facilement observables et identifiables par les citoyens. Il est facile de mettre en place des temps de découverte de cette espèce et des comptages participatifs des nids occupés.

L'hirondelle rustique, bien que facilement observable notamment au moment des rassemblements migratoires, est plus discrète sur ses lieux de reproduction puisqu'elle niche à l'intérieur des bâtiments (grange, étable, garage...). Cette espèce se prête donc parfaitement à des enquêtes avec questionnaires participatifs envers les citoyens voire spécifiquement les agriculteurs. Elle n'était initialement pas ciblée par le projet d'ABT mais il nous a paru judicieux de l'ajouter dans les outils de remontées participatives de données afin d'acquérir de l'information supplémentaire sur cette espèce.

De plus, la mobilisation des citoyens lors d'évènements « Hirondelles » permet leur sensibilisation sur ces espèces (rappel de réglementation sur la destruction des nids, les gestes simples pour les aider (pose de nids artificiels, privilégier l'agriculture biologique...), l'importance des zones humides...



Figure 44 : Hirondelle de fenêtre et son nid dans des génoises



Figure 45 : Hirondelle rustique et son nid dans une grange

3.2. Méthodologie d'étude

Dans le cadre des missions de sciences participatives, une enquête « Les annonciatrices du printemps » a été lancée pour inciter les citoyens à partager leurs observations d'hirondelles de fenêtre et rustiques. Cette enquête participative s'est appuyée sur l'Observatoire de la Biodiversité de Valence Romans Agglo. Elle a été promue auprès des citoyens via le livret ABT à destination des enfants et grâce à plusieurs sorties (comptages participatifs des nids et conférences). En parallèle de cette enquête ABT, les services civiques de la LPO et des bénévoles ont réalisé le comptage des nids d'hirondelle de fenêtre en 2021, alimentant ainsi la plateforme www.faune-drome.org. Les rendus cartographiques de ce volet se basent donc sur l'ensemble de ces données.

3.3. Résultats

3.3.1. Nombre de données disponibles

Tableau 10 : Répartition du nombre de données collectées pour les hirondelles

	Données Faune Drôme		Observatoire de la biodiversité Valence Romans Agglo	TOTAL
	Avant 2018	2018-2022		
Hirondelle de fenêtre	219	664	2	885
Hirondelle rustique	526	1171	3	1700

Les résultats des enquêtes participatives à destination du grand public sont très décevants de par le faible affichage de l'Observatoire auprès des citoyens du territoire. Il semblerait également que l'engouement citoyen autour de ces espèces soit plus faible que pour le hérisson par exemple (constat similaire sur les animations). Cependant, cet observatoire a permis de mettre en évidence trois nouvelles localités de nidification de l'hirondelle rustique, information que nous n'aurions pas pu récolter autrement (nidification dans bâtiments privés).

Ce faible résultat est compensé par les contributeurs Faune-Drôme, notamment par le comptage des nids d'hirondelles de fenêtre dans la totalité des communes du territoire et de quelques colonies d'hirondelle rustique chez des agriculteurs.

3.3.2. Répartition des espèces

3.3.2.1. Hirondelle de fenêtre

Le tableau ci-dessous expose les résultats des comptages 2021 des nids d'hirondelles de fenêtre sur l'ensemble des 18 communes du territoire ABT. Ce tableau résume :

- le nombre de nids occupés (jeunes observés ou entendus au nid ou parents entrant dans le nid avec de la nourriture)
- le nombre de nids vacants (nids en bon état mais dont l'occupation n'a pas pu être prouvée)
- les traces d'anciens nids ou les localisations connues d'anciens nids

Attention : ces résultats peuvent ne pas être exhaustifs (certains nids peuvent avoir été ratés lors des comptages) et reflètent l'état des colonies lors d'une seule nidification parmi les deux à trois que peut mener l'hirondelle de fenêtre sur la saison.

Tableau 11 : Résultats des comptages des nids d'hirondelle de fenêtre de 2021

	Barcelonne	Baume-Cornillane (La)	Beaumont-lès-Valence	Beauvallon	Montéliér		Charpey		Châteaudouble	Combovin	Etoile-sur-Rhône
					Village	Fauconnières	Village	St-Didier			
Nids occupés	> 8	0	> 15	> 1	> 9	> 4	> 29	0	> 16	> 8	> 26
Nids vacants	6	0	9	1	1	2	30	0	7	12	18
Traces ou données d'anciens nids	18	0	71	11	36	0	64	1	64	19	38
	Malissard	Montéléger	Montmeyran	Montvendre	Peyrus		Chabeuil		Ourches	St-Vincent-la-Commanderie	Upie
					Village	Falaises Rancs du Touet	Village	Parlanges			
Nids occupés	> 1	> 7	> 10	> 25	0	> 30	> 34	0	0	> 17	> 8
Nids vacants	0	10	19	35	0	0	13	0	0	7	33
Traces ou données d'anciens nids	2	27	25	76	23	0	99	53	0	37	20

BILAN GENERAL

- Un minimum de 248 nids occupés ont été recensés, dont une trentaine en milieu naturel sur la commune de Peyrus (il existe peut-être d'autres colonies en falaise sur les communes des Monts du matin mais ces milieux n'ont pas été prioritairement inventoriés).
- A ce total s'ajoutent 203 nids vacants ayant une grande probabilité d'être occupés (jeunes discrets et/ou adultes en chasse) ou ayant été occupés en 2021 (échec de nidification, jeunes envolés...).
- 684 traces d'anciens nids ou localisations anciennes de nids connus montrant soit :
 - Une chute des populations nicheuses de plus de la moitié sur le territoire (cohérente avec les chiffres nationaux)
 - Un changement d'occupation des bâtiments en lien avec les changements climatiques (abandon des faces exposées au sud au profit des faces est, ouest, voire nord)
 - La destruction de certains nids sans reconstruction ou remplacement par des nids artificiels (cas connus sur plusieurs bâtiments du territoire)
 - Une combinaison de tous ces éléments

Les cartes ci-dessous présentent la localisation des nids d'hirondelles observés en 2021 par commune. Ces résultats sont disponibles en version numérique dans l'onglet « Rendu Atlas de la Biodiversité » de l'Observatoire de la Biodiversité.

Ces cartes ont pour objectif d'être un système d'alerte à disposition des mairies afin de prendre en compte la présence d'hirondelles de fenêtre lors du dépôt de futurs permis de construire (réfection de façades, des toits, isolation...). Pour rappel, la destruction des nids d'hirondelles est interdite par la loi ; la destruction de nids effectuée suite à obtention d'une dérogation auprès de la DREAL doit faire l'objet d'une compensation par la pose de nids artificiels.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre Barcelonne



Figure 46 : Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre sur Barcelonne en 2021



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre Beaumont-lès-Valence

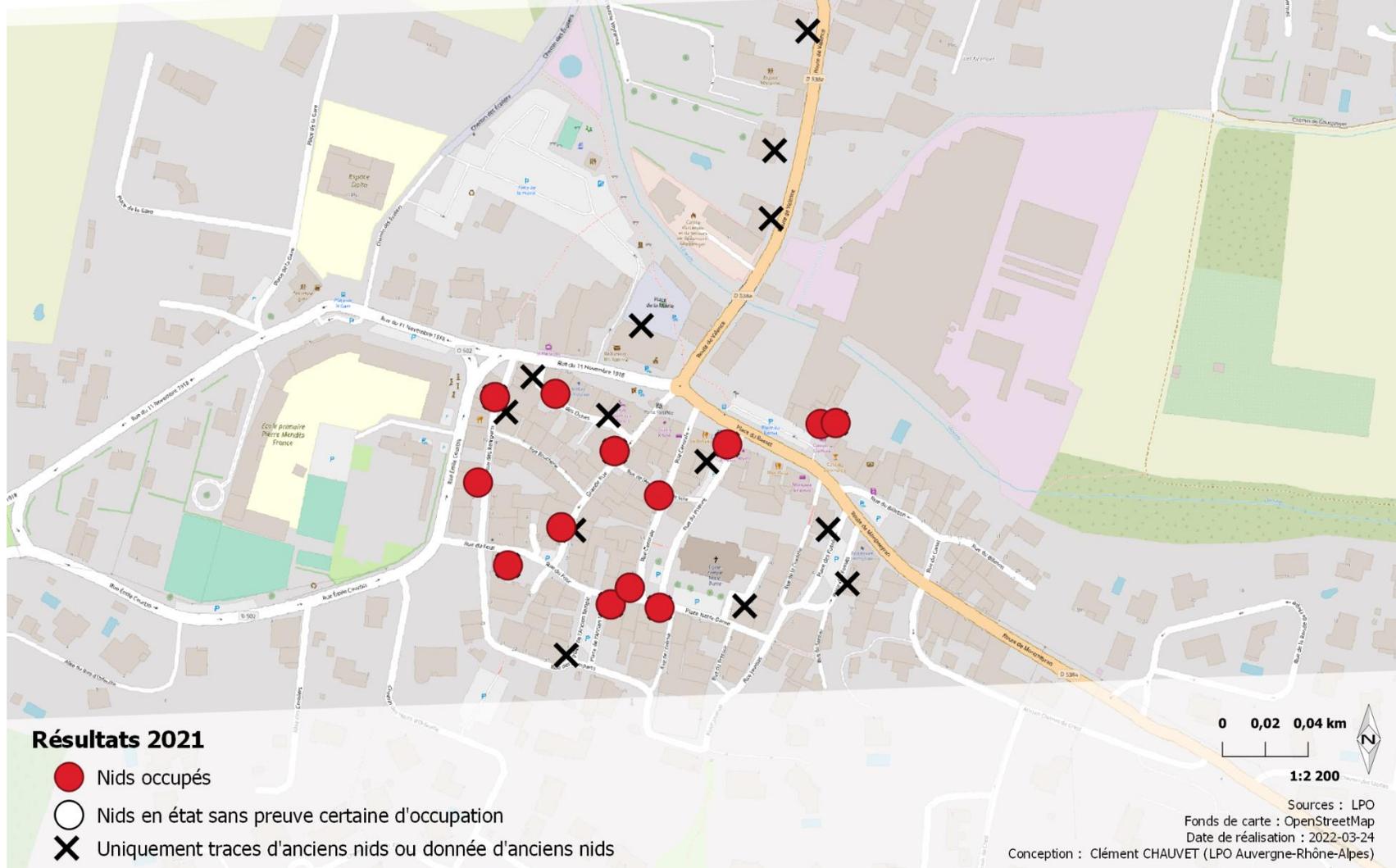


Figure 47 : Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre sur Beaumont-lès-Valence en 2021



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Figure 48 : Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre sur Beauvallon en 2021



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre Chabeuil

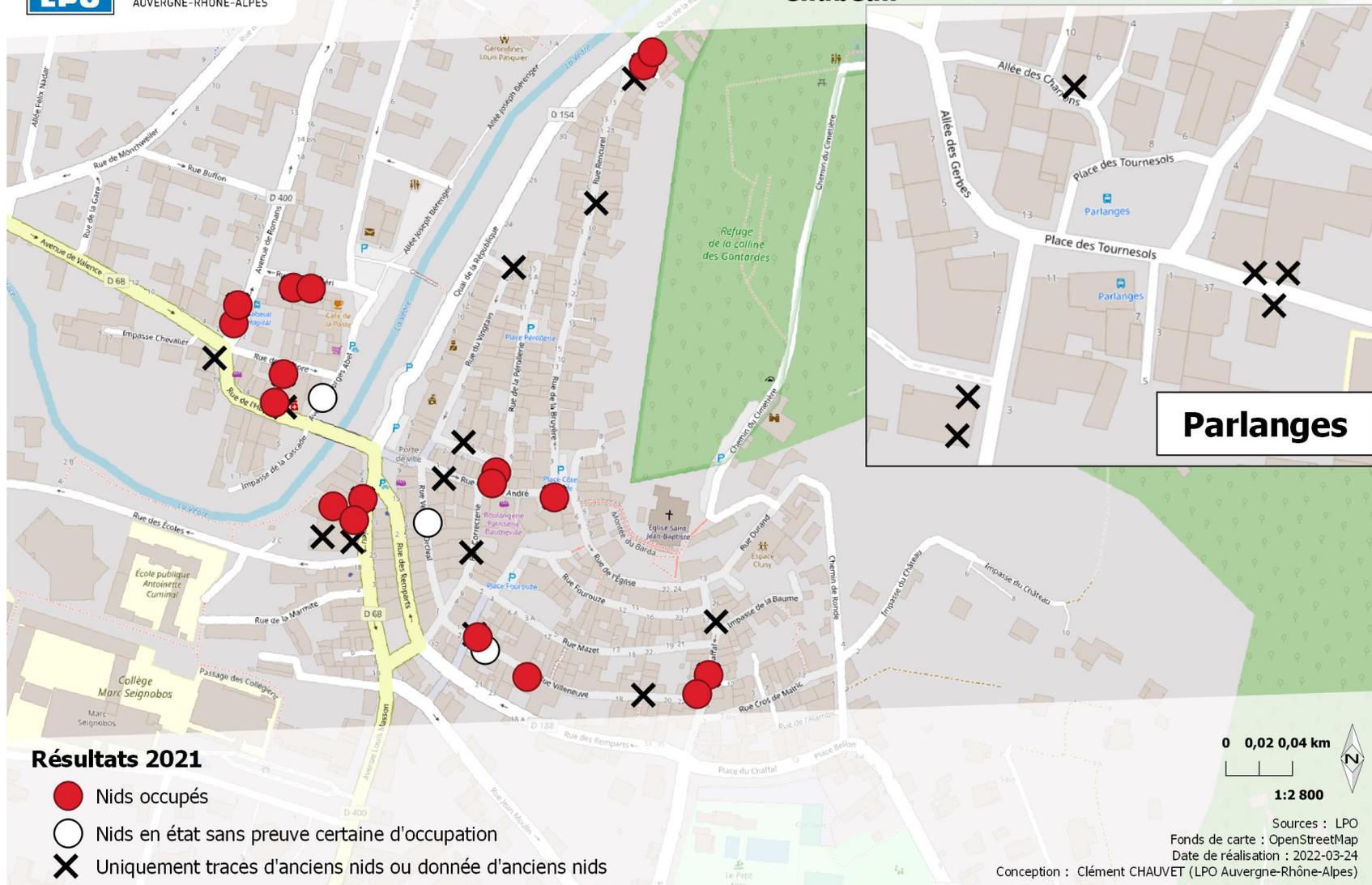


Figure 49 : Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre sur Chabeuil en 2021



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre Charpey

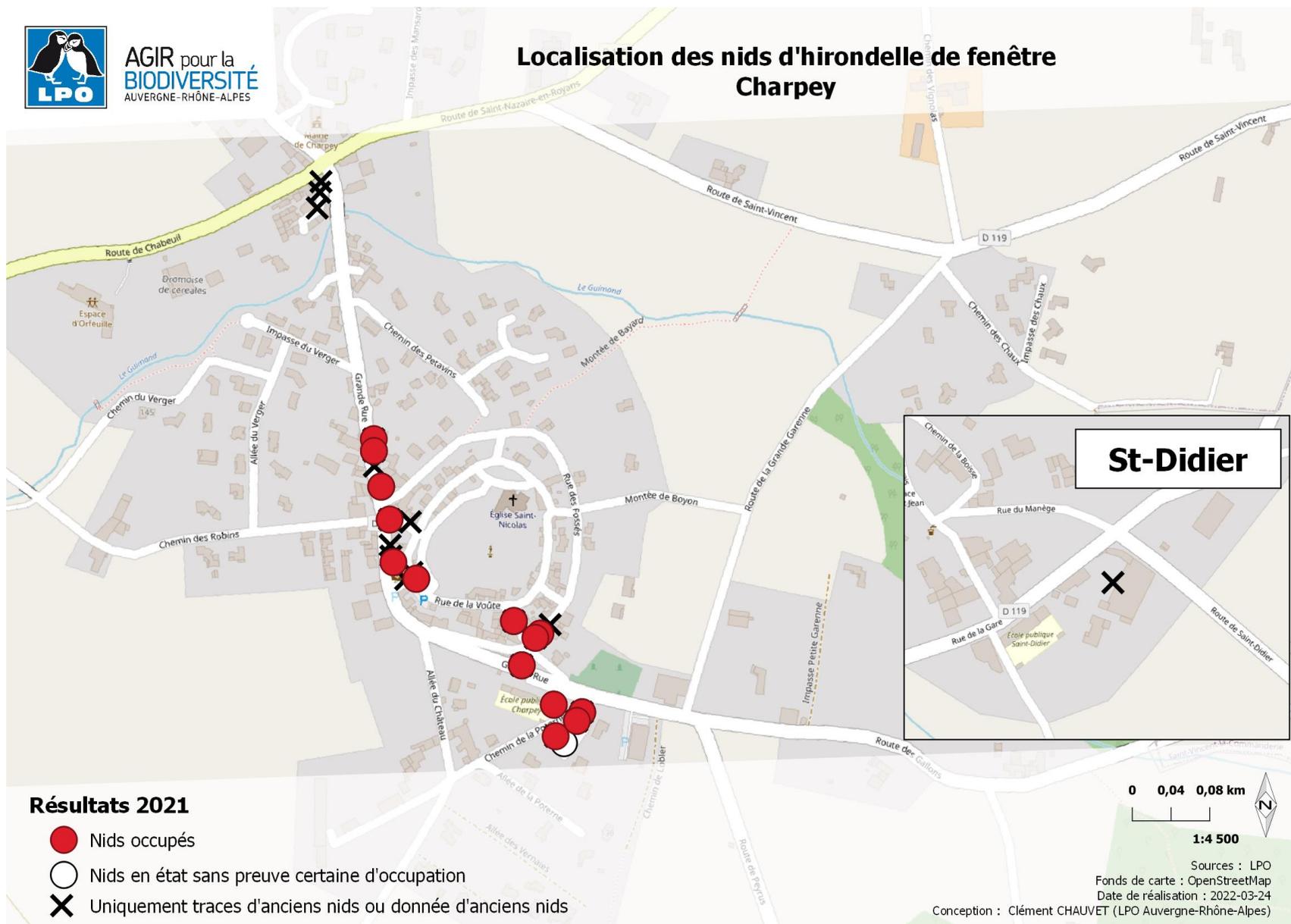


Figure 50 : Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre sur Charpey en 2021



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre Châteaudouble

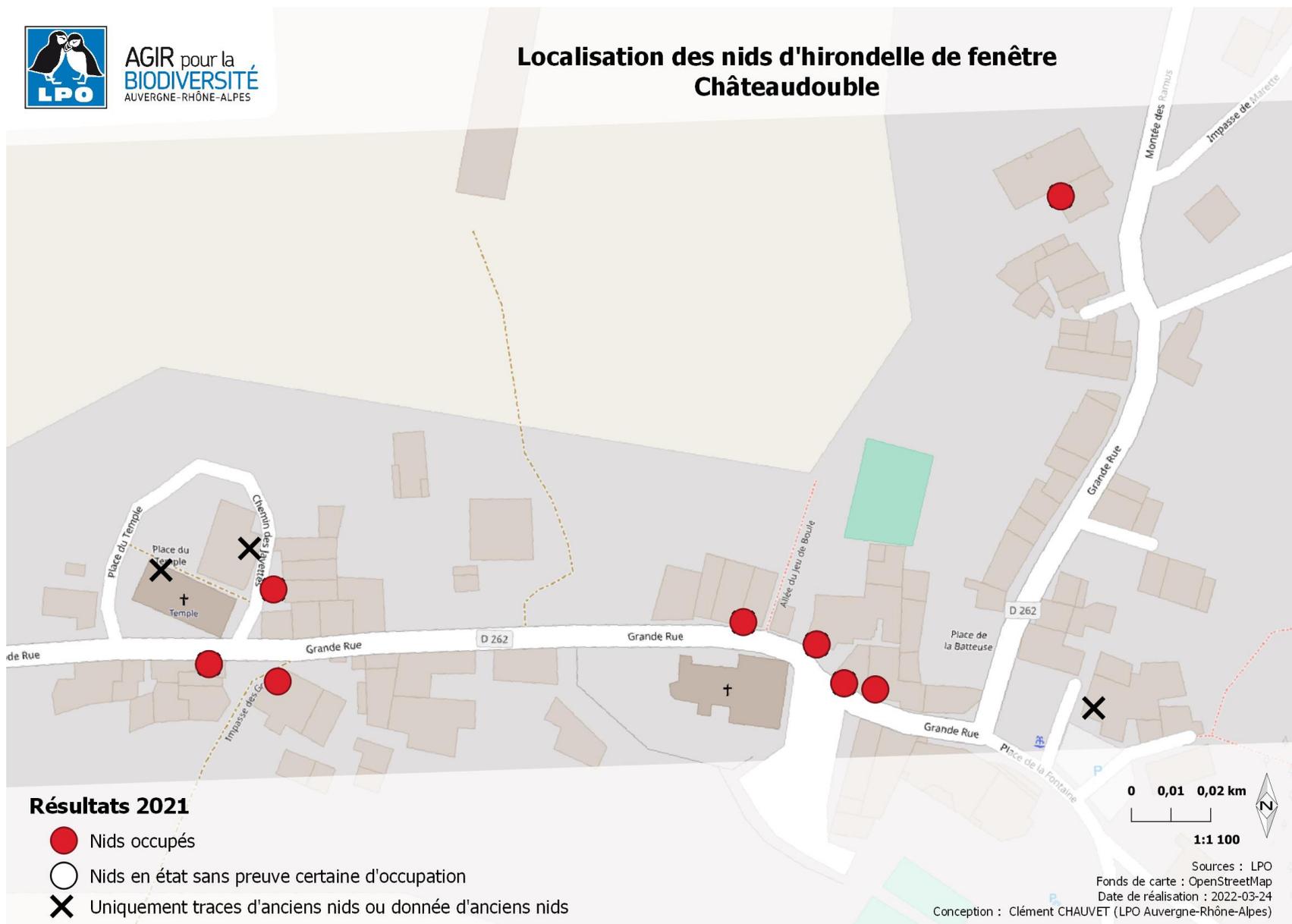


Figure 51 : Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre sur Châteaudouble en 2021



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre Combovin

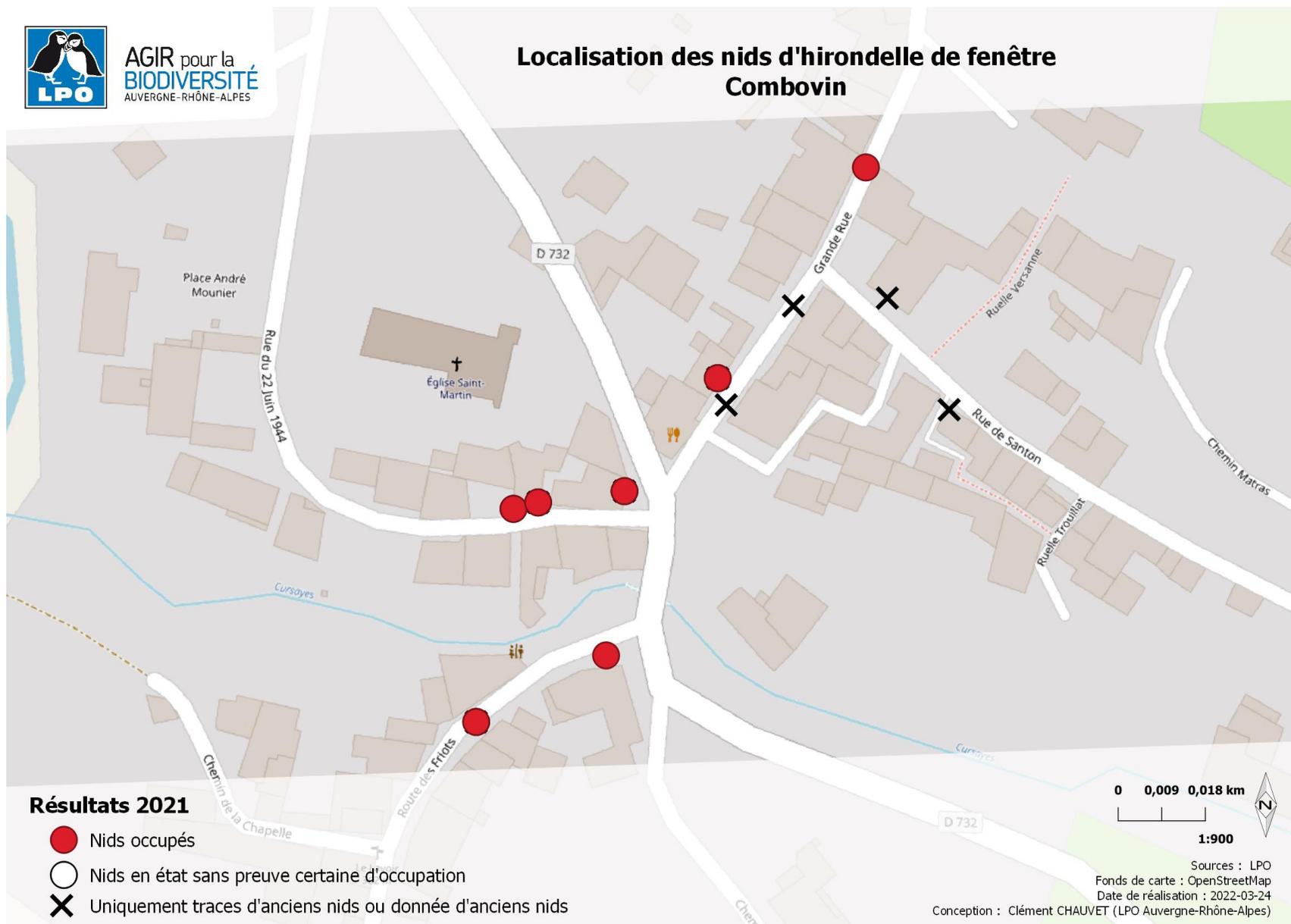


Figure 52 : Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre sur Combovin en 2021



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre Etoile-sur-Rhône

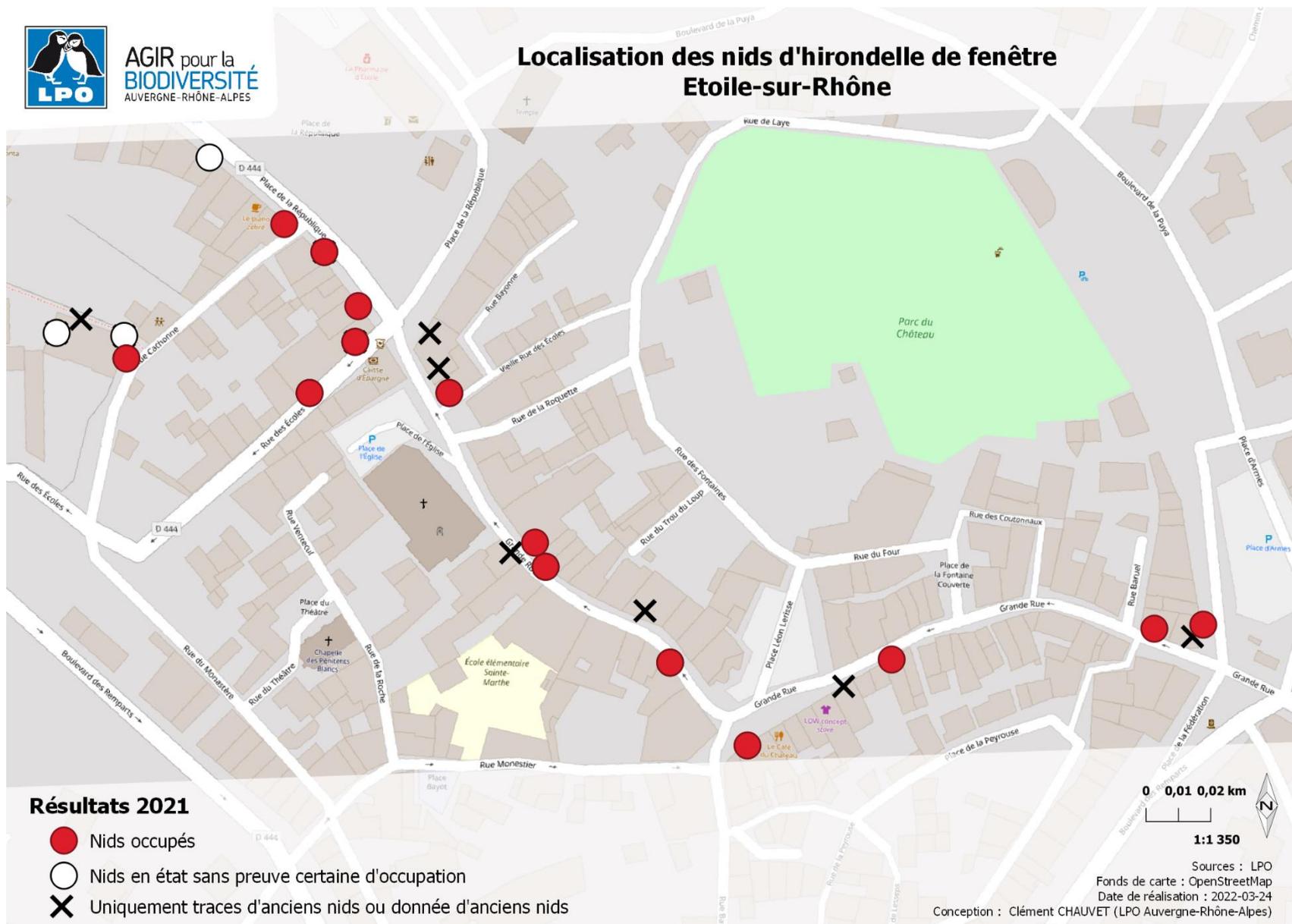


Figure 53 : Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre sur Etoile-sur-Rhône en 2021



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre Malissard



Figure 54 : Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre sur Malissard en 2021



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre Montéléger

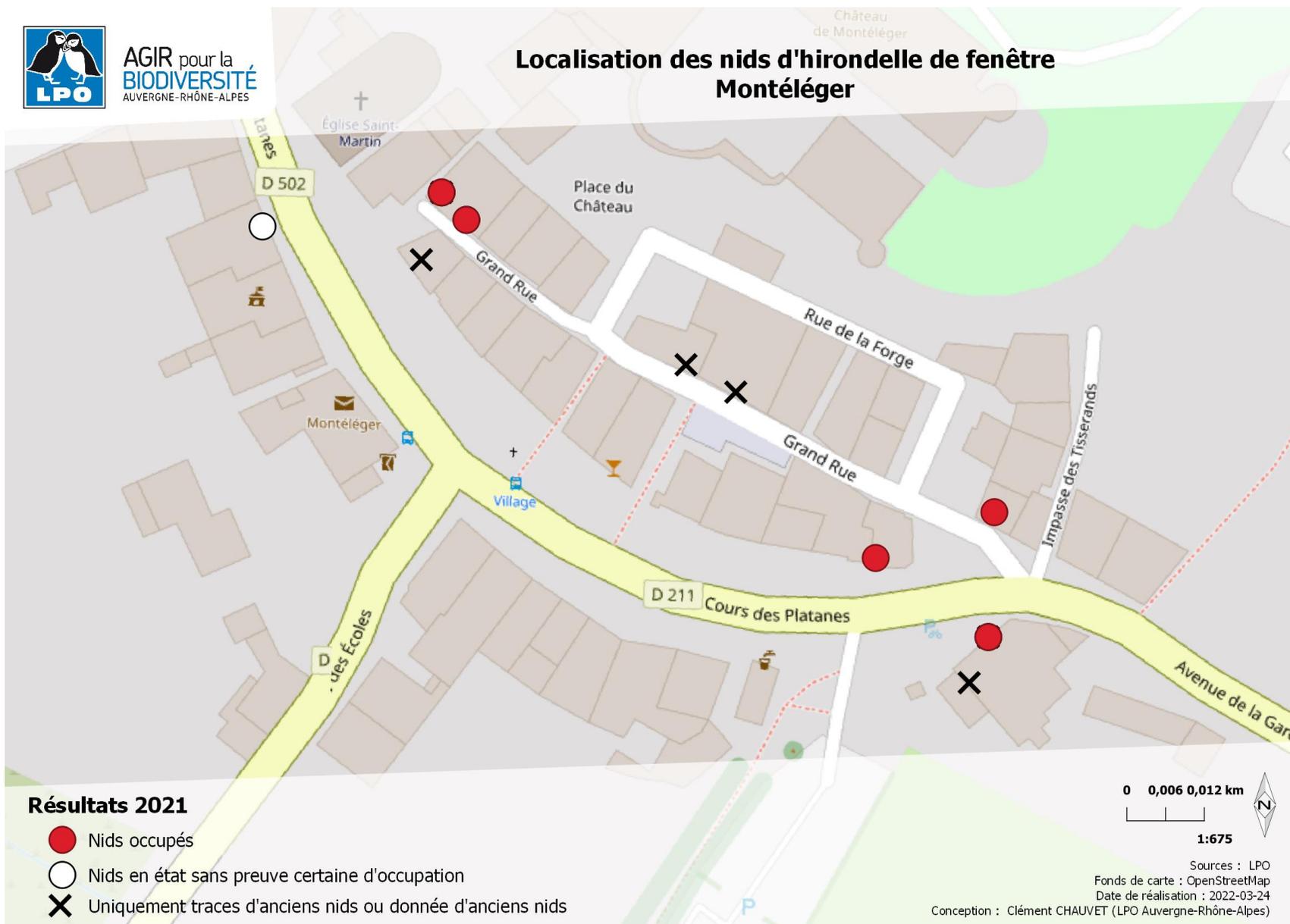


Figure 55 : Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre sur Montéléger en 2021



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre Montélier



Figure 56 : Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre sur Montélier en 2021



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre Montmeyran



Figure 57 : Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre sur Montmeyran en 2021



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre Montvendre

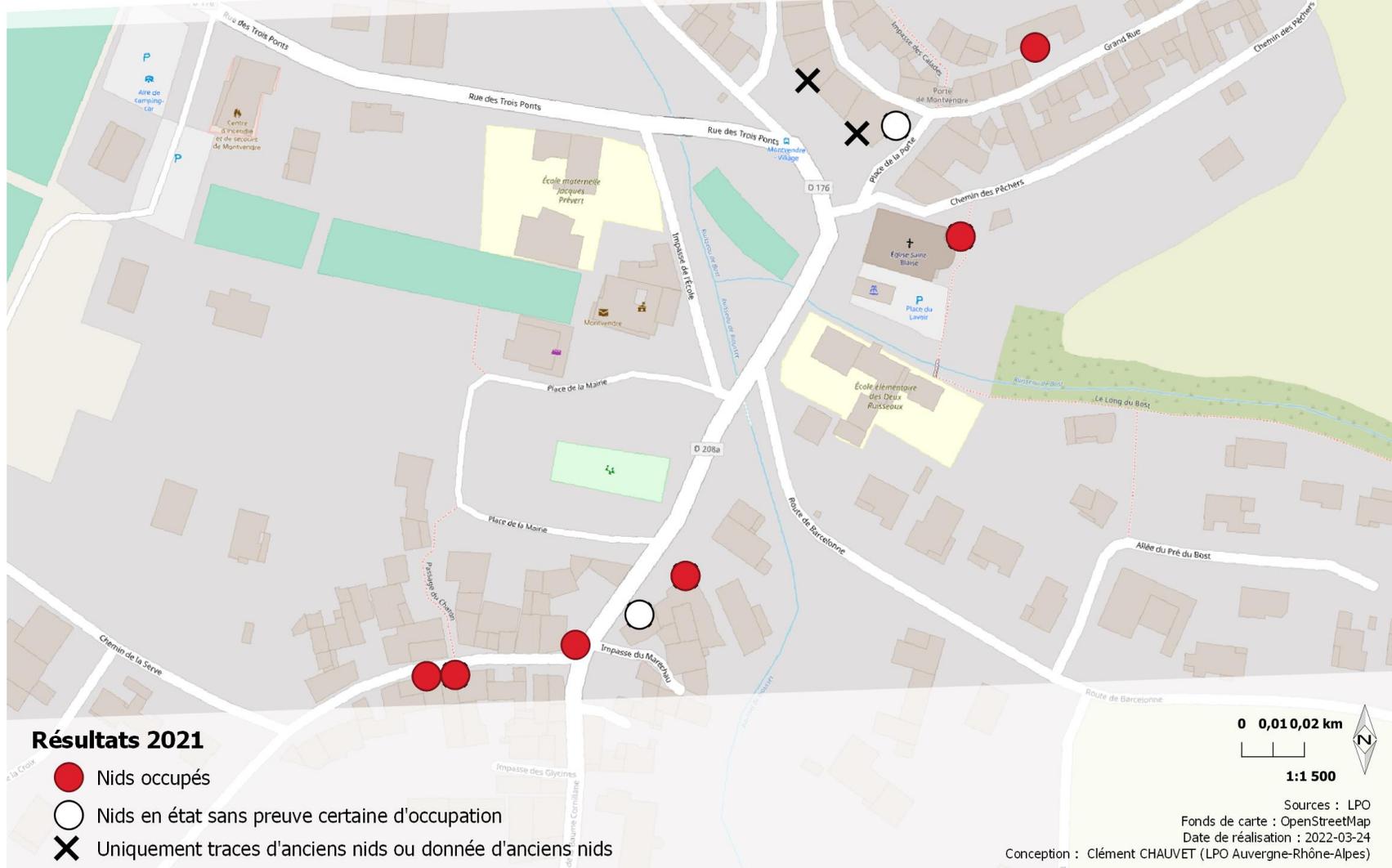


Figure 58 : Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre sur Montvendre en 2021



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

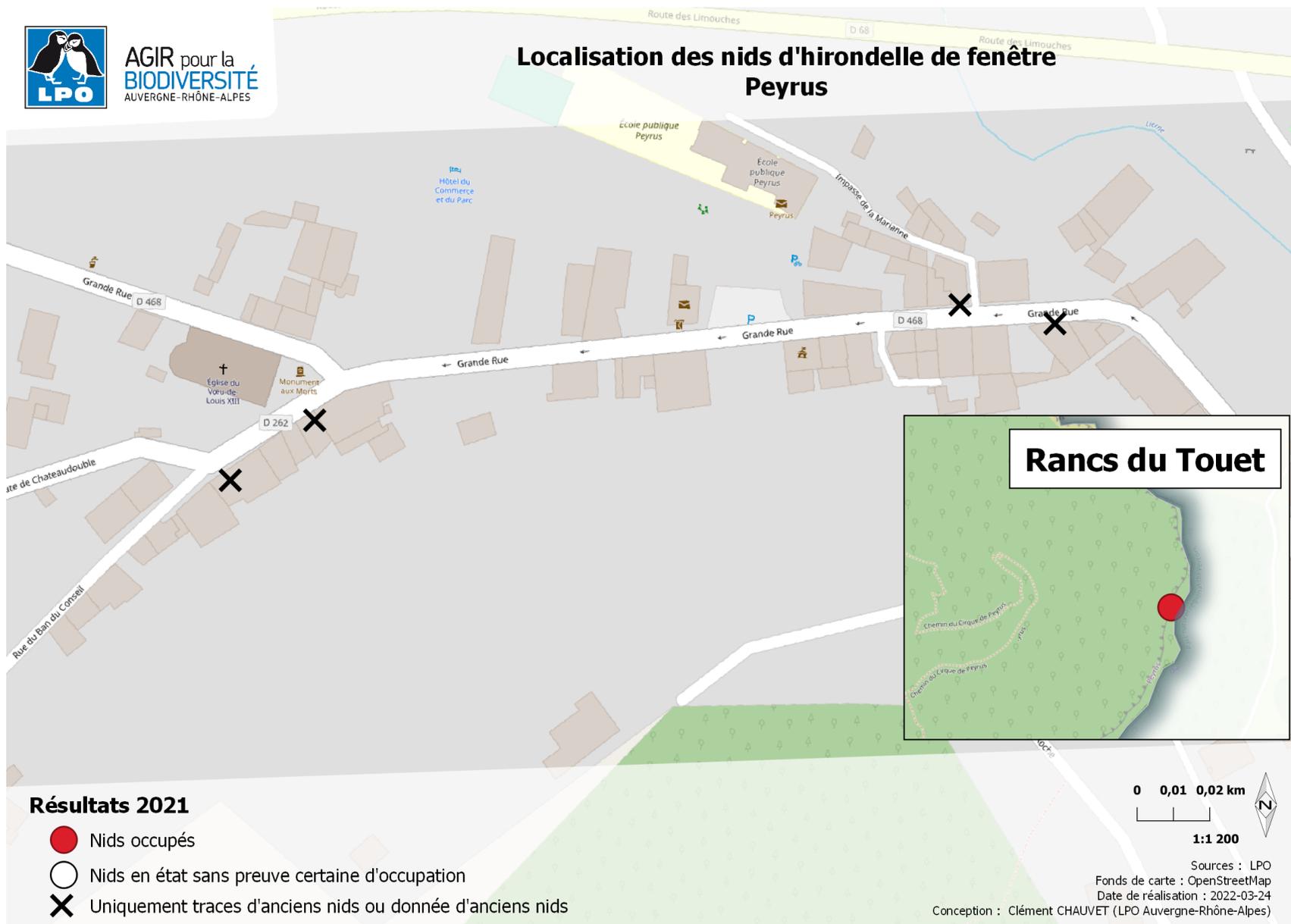


Figure 59 : Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre sur Peyrus en 2021



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre St-Vincent-la-Commanderie

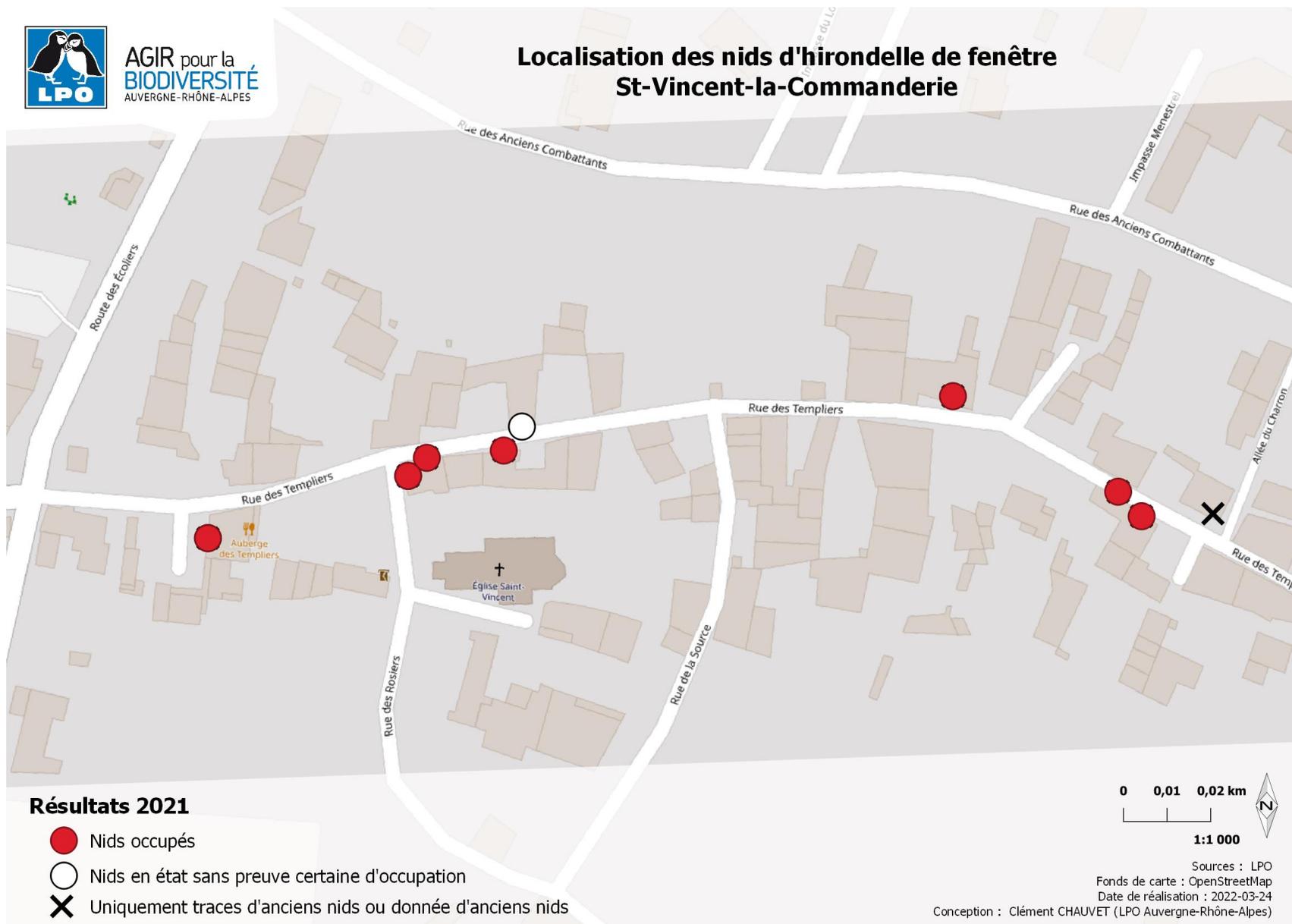


Figure 60 : Localisation des nids d'hirondelle de fenêtre sur Saint-Vincent-la-Commanderie en 2021

3.3.2.2. *Hirondelle rustique*

La carte ci-dessous montre la répartition des nids d'hirondelle rustique connus sur le territoire ABT. Ces localisations ne sont pas exhaustives en raison d'une nidification à l'intérieur des bâtiments. Certains bâtiments sont d'ailleurs connus comme « occupés par l'espèce » sans pour autant avoir fait l'objet de visite pour un comptage précis des nids (la plupart des points à effectif 1 sur la carte). Le travail de la LPO notamment en lien avec les agriculteurs a tout de même permis d'identifier des colonies avec de beaux effectifs (point les plus gros sur la carte). Ces résultats sont disponibles en version numérique dans l'onglet « Rendu Atlas de la Biodiversité » de l'Observatoire de la Biodiversité.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Localisation des nids d'hirondelle rustique sur le territoire ABT

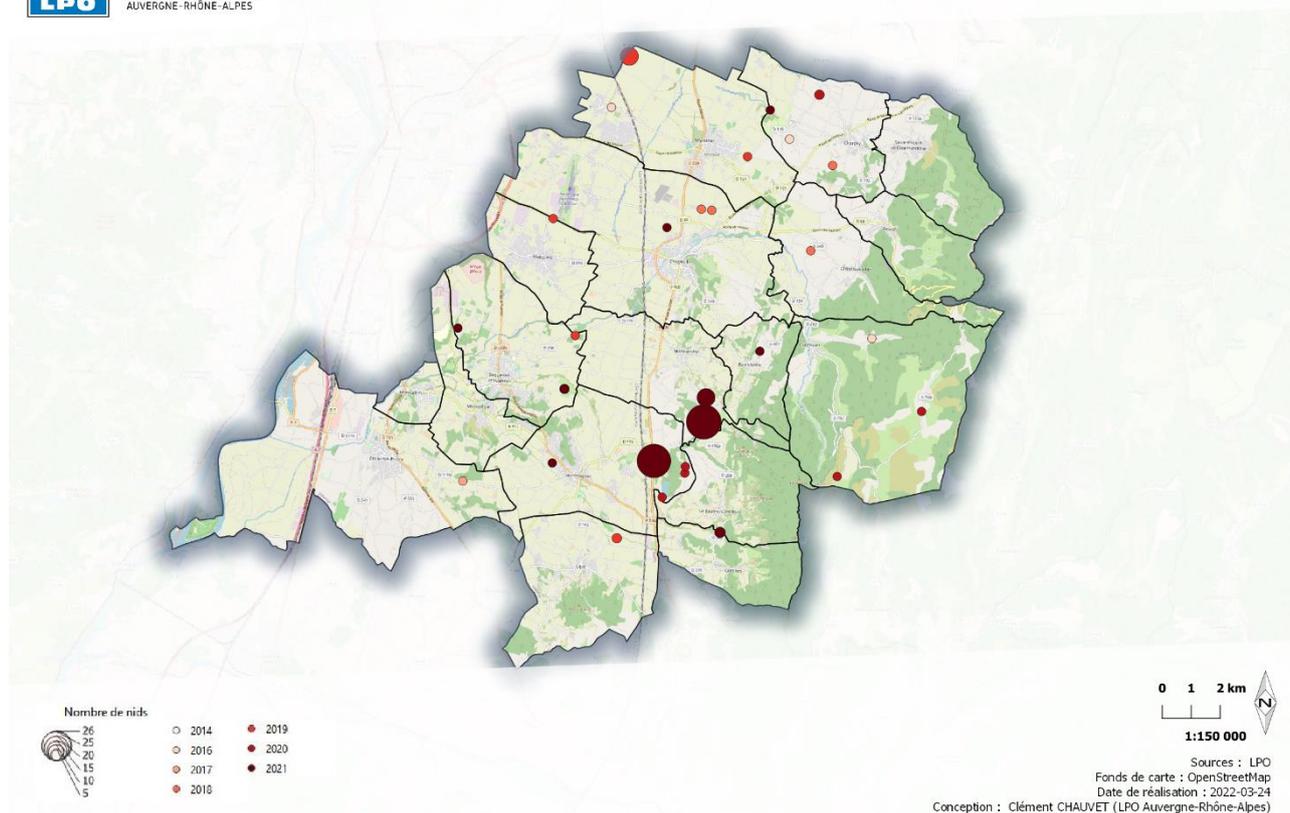


Figure 62 : Localisation des nids d'hirondelle rustique sur les communes de l'ABT

3.4. Comment agir en faveur des hirondelles ?

Cette partie propose plusieurs pistes d'actions à mettre en place pour favoriser les hirondelles sur le territoire :

- **Veille sur les travaux sur les bâtiments accueillant les colonies** : formation des mairies et des services instructeurs délivrant les permis de construire, de rénovation, carte d'alerte, sensibilisation des agriculteurs, faire respecter la loi sur les espèces protégées (lien avec les services de l'état et la police de l'environnement) ...
- **Encourager une agriculture respectueuse de la biodiversité** notamment par l'abandon des produits phytosanitaires dans les pratiques agricoles (encourager la filière bio), conserver et restaurer les zones de bocages...
- **Préserver les zones humides** essentielles à la recherche d'insectes et de matériaux pour la construction des nids. Les roselières sont également indispensables lors des migrations (zone de halte) ;

- **Sensibiliser l'ensemble des publics à ces espèces et à leur conservation** notamment par l'organisation de comptages participatifs ;
- **Pose de nids artificiels pour renforcer les populations ;**



Figure 63 : Exemples de nids artificiels sur l'école de Charpey et sous format "Tour à hirondelles"

- **Favoriser la cohabitation** : pose de dispositif antisalissures, formation auprès des entreprises du bâtiment pour des rénovations non impactantes...

4. LES MAMMIFERES DES JARDINS

4.1. Pourquoi étudier le hérisson et l'écureuil ?

Le hérisson, mammifère protégé en France, vit près de l'homme. Cette petite boule de piquants, bien que relativement discrète et nocturne, est observable dans les jardins. Cette espèce suscite



Figure 64 :
Écureuil d'Europe

généralement l'engouement auprès du grand public. Lors des animations, il est possible de donner aux citoyens des pistes d'actions simples à mettre en place mais pour autant très efficaces (pour le hérisson mais aussi pour un large cortège faunistique associé, le hérisson étant une espèce parapluie). L'espèce est en mauvais état de conservation (quasi menacée en Rhône-Alpes) en raison des nombreuses menaces

pesant sur elle : fragmentation de son habitat, mortalité routière, destruction d'habitats et de la ressource alimentaire (en lien avec l'utilisation de produits phytosanitaires, la disparition des haies, l'entretien intensif de la végétation...) ... Le hérisson rend donc compte de la bonne santé des habitats mais aussi des continuités et discontinuités de la trame verte au sein des zones urbaines et péri-urbaines.

L'écureuil est également protégé en France et, bien que non menacé, il répond aux mêmes caractéristiques que le hérisson (espèce voisine de l'homme, facilement identifiable, sensibilité aux ruptures de continuité, engouement citoyen...).



Figure 65 : Hérisson d'Europe

4.2. Méthodologie d'étude

Dans le cadre des missions de sciences participatives, une enquête « Nos voisins à poils » a été lancée pour inciter les citoyens à partager leurs observations d'Écureuil roux et de Hérisson d'Europe. Cette enquête participative s'est appuyée sur l'Observatoire de la Biodiversité de Valence Romans Agglo. Elle a été promue auprès des citoyens via le livret ABT à destination des enfants et grâce à plusieurs sorties sur la thématique du hérisson (sortie-conférence avec recherche à la caméra thermique). En parallèle de cette enquête ABT, plusieurs missions de la LPO (étude sur les déplacements du hérisson en milieux périurbains, enquête nationale « Mission hérisson » ...) ont permis d'acquérir des données complémentaires sur la plateforme www.faune-drome.org. Les rendus cartographiques de ce volet se basent donc sur l'ensemble de ces données.

4.3. Résultats

4.3.1. Nombre de données disponibles

Tableau 12 : Répartition du nombre de données collectées

	Données Faune Drôme		Observatoire de la biodiversité Valence Romans Agglo	Mission hérisson LPO France	TOTAL
	Avant 2018	2018-2022			
Écureuil roux	391	452	3		846
Hérisson d'Europe	399	205	6	18	628

Les résultats des enquêtes participatives à destination du grand public sont très décevants de par le faible affichage de l'Observatoire auprès des citoyens du territoire. Ce faible résultat est compensé par les contributeurs Faune-Drôme.

4.3.2. Répartition des espèces

4.3.2.1. Hérisson d'Europe



Figure 66 : Répartition du hérisson d'Europe sur le périmètre ABT

La carte ci-dessus montre que la connaissance sur le hérisson est encore lacunaire sur le territoire (trois communes restent sans mention de l'espèce : Barcelonne, Charpey et Saint-Vincent-la-Commanderie). Les données sont majoritairement localisées dans les zones urbaines et périurbaines (meilleurs effectifs ou simplement plus grande facilité d'observation couplée à un plus grand nombre d'observateurs) et le long des grandes infrastructures routières (données de mortalité).

4.3.2.2. Ecureuil d'Europe



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Répartition des données d'écureuil sur le périmètre ABT

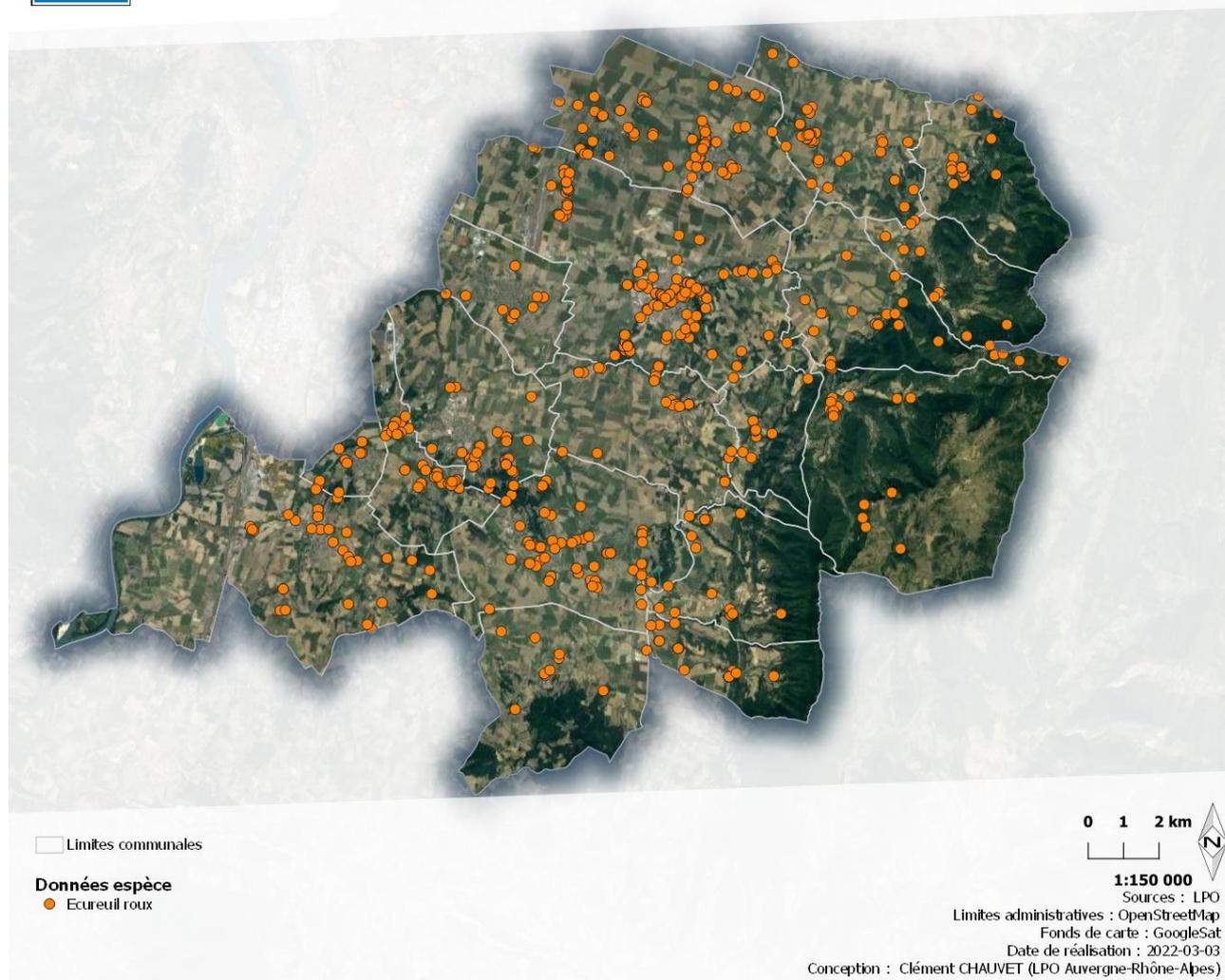


Figure 67 : Répartition de l'écureuil d'Europe sur le périmètre ABT

La carte ci-dessus montre que la connaissance sur l'écureuil est encore lacunaire sur le territoire, essentiellement dans les zones forestières, moins prospectées, où sa présence ne fait aucun doute. Les données sont majoritairement localisées dans les zones urbaines et périurbaines (plus grand nombre d'observateurs) et le long des grandes infrastructures routières (données de mortalité ou de traversée).

4.4. Comment agir en faveur du hérisson et de l'écureuil ?

Cette partie propose plusieurs pistes d'actions à mettre en place pour favoriser ces deux espèces sur le territoire :

- **Favoriser l'accueil de l'espèce** (gîte artificiel à hérisson, plantation d'arbres (essences locales), ouverture dans les murs et grillages pour une libre circulation...) **et supprimer les pièges**



Figure 68 :
gîte à hérisson à Montélier

mortels (bassin sans échappatoire, regards non fermés, filets de cultures pouvant coincer un hérisson...);

- **Bannir les produits phytosanitaires** dans les pratiques agricoles et individuelles ;
- **Conserver les zones de bocage et les zones forestières** ;
- **Rendre son jardin favorable au hérisson** : gestion plus douce des espaces verts publics et privés (laisser une zone de libre évolution, laisser des tas de feuilles et des tas de bois, réduire le nombre de tontes...), ouvrir ses clôtures à leur pied (un trou de 15 cm x 15 cm suffit), planter des haies champêtres, privilégier une végétation diversifiée, cultiver un potager, avoir un compost...
- **Préserver les trames paysagères** (forestière, bocagère et urbaine) **et les corridors de déplacement** : réflexion sur une ville favorable aux déplacements de ces espèces (inscrire des préconisations et règlements en faveur de la TVB et notamment du hérisson dans les projets de construction et de rénovation : règlement clôture, entrecouper les murets bahuts, hauteur de trottoir, corridors boisés...), reforestation des zones agricoles de la plaine, gestion forestière évitant les coupes à blanc, frein aux déplacements de l'écureuil, réflexion sur les ruptures de corridors par la sécurisation des zones de forte mortalité routière (Figure 70)...

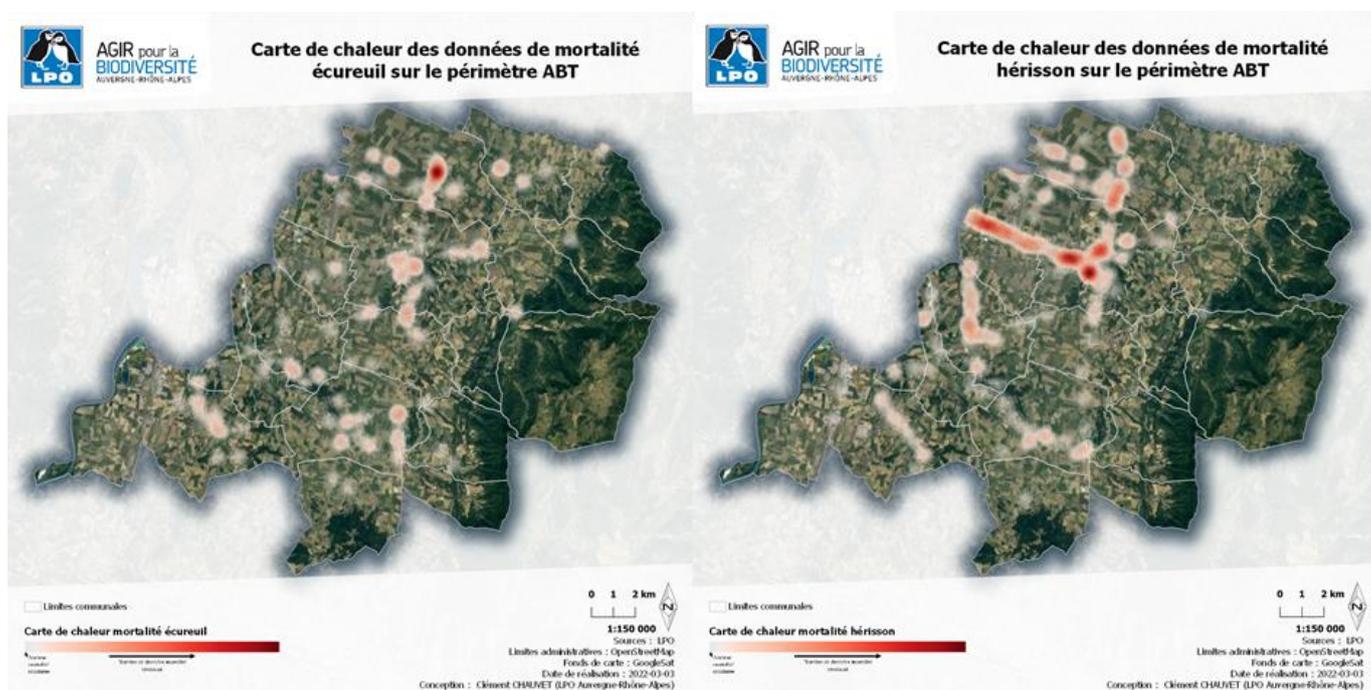


Figure 69 : Cartes de chaleur des données de mortalité écureuil (à gauche) et hérisson (à droite)



Figure 70 : Ecuoduc de Montélier installé sur le hotspot mortalité écureuil du territoire ABT

- **Sensibiliser l'ensemble des publics à ces espèces et à leur conservation.**

ANNEXES

Annexe I : Explications des statuts de protection et de conservation

Statuts de protection

Droit européen

→ **Directive « Habitats »** : Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages :

Annexe II : espèces animales (et végétales) d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation des zones spéciales de conservation (ZSC).

Annexe IV : espèces animales (et végétales) d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.

Droit français

Insectes	Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
Reptiles / Amphibiens	Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Statuts de conservation

La vulnérabilité des espèces est basée sur la Liste rouge des espèces menacées en France et en Rhône-Alpes. Les catégories des listes rouges sont les suivantes :

Statuts d'espèces menacées ou quasi menacées	Statuts d'espèces peu menacées ou méconnues
CR : en danger critique d'extinction	LC : préoccupation mineure
EN : en danger d'extinction	DD : données insuffisantes
VU : vulnérable	NA : espèce non soumise à évaluation
NT : quasi menacé	

Annexe II : Tableau complet des espèces de papillons de jours (rhopalocères en bleu et zygènes en rouge) par commune + statuts

Nom vernaculaire	Nom latin	Protec nat	DHFF	Liste rouge RA	Liste rouge France	Barcelonne	Beaumont-les-Vice	Beauvallon	Chabeuil	Charpey	Chateaudouble	Combovin	Etoile-sur-Rhône	Baume-Cornillane (La)	Malissard	Montéleger	Montéliar	Montmeyran	Montvendre	Ourches	Peyrus	St-Vincent-la-Com	Uple
Agreste (L')	<i>Hipparchia semele</i>			NT		2019					2018	2020		2021					2019		2018	2021	
Amaryllis (L')	<i>Pyronia tithonus</i>					2019	2020	2020	2021	2020	2021	2021	2020	2021		2020	2019	2020		2019	2021	2021	2020
Argus bleu-nacré (L')	<i>Lysandra coridon</i>					2019			2019		2018	2020	2020	2021							2018	2018	2020
Argus frêle (L')	<i>Cupido minimus</i>					2019			2020	2018	2019	2020	2015	2021			2019			2020	2019	2020	
Aurore (L')	<i>Anthocharis cardamines</i>					2021	2020	2021	2022	2020	2021	2021	2022	2021		2019	2022	2021	2019	2019	2021	2022	2020
Aurore de Provence (L')	<i>Anthocharis euphenoides</i>													2021					2020		2021	2022	
Azuré bleu-céleste (L')	<i>Lysandra bellargus</i>					2019		2020	2021	2019	2020	2020	2020	2021	2019	2020	2020	2021	2019	2020	2019	2021	2020
Azuré de la Bugrane (L')	<i>Polyommatus icarus</i>					2020	2021	2020	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2020	2020	2021	2020	2020	2020	2021	2021	2020
Azuré de la Chevrette (L')	<i>Cupido osiris</i>			NT										2021						2020			
Azuré de la Croisette (L')	<i>Phengaris alcon</i>	X		NT	NT						1995	2020		2020									
Azuré de la Faucille (L')	<i>Cupido alcetas</i>					2019	2019		2020	2020	2018			2015			2018			2019	2018	2018	
Azuré de la Jarosse (L')	<i>Polyommatus amandus</i>											2020											
Azuré de la Luzerne (L')	<i>Leptotes pirithous</i>								2019	2019			2020			2019				2019		2020	
Azuré de l'Adragant (L')	<i>Polyommatus escheri</i>			NT		2020			2018		2018	2020		2021					2019	2020	2020	2021	2020
Azuré de l'Ajonc (L')	<i>Plebejus argus</i>					2019					2018	2020	2014	2021					2019				
Azuré de L'Esparcette (L')	<i>Polyommatus thersites</i>			NT							2018	2020		2021						2020		2021	
Azuré des Anthyllides (L')	<i>Cyaniris semiargus</i>					2019	2019		2018	2020	2018	2021		2020	2019		2018	2020		2019	2018	2020	
Azuré des Coronilles (L')	<i>Plebejus argyrognomon</i>					2019	2020		2021	2019	2019	2020	2020	2021	2019		2019	2020	2019	2020	2018	2021	2020
Azuré des Cytises (L')	<i>Glaucopteryx alexis</i>					2019			2019	2019	2021	2020		2021			2019			2020		2019	2020
Azuré des Nerpruns (L')	<i>Celastrina argiolus</i>					2020	2020	2020	2022	2020	2021	2021	2020	2021	2019	2020	2022	2021	2020	2020	2018	2022	2022
Azuré du Genêt (L')	<i>Plebejus idas</i>								2019	2017	2019	2020		2020			2019				2018	2021	
Azuré du Mélilot (L')	<i>Polyommatus dorylas</i>			NT	NT						2019	2020		2018							2018		
Azuré du Serpolet (L')	<i>Phengaris arion</i>	X	IV			2019			2021	2020	2018	2020					2018		2019	2019	2018	2021	
Azuré du Thym (L')	<i>Pseudophilotes baton</i>			NT							2018	2020		2020									2020

Nom vernaculaire	Nom latin	Protec nat	DHFF	Liste rouge RA	Liste rouge France	Barcelonne	Beaumont-les-Vlce	Beauvallon	Chabeuil	Charpey	Chateaudouble	Combovin	Etoile-sur-Rhône	Baume-Cornillane (La)	Malissard	Montéleger	Montélier	Montmeyran	Montvendre	Ourches	Peyrus	St-Vincent-la-Corn	Upie
Azuré du Trèfle (L')	<i>Cupido argiades</i>					2019	2019		2019	2020	2018		2015	2020	2019	2020	2018	2020		2019	2018	2020	2020
Azuré porte-queue (L')	<i>Lampides boeticus</i>					2019	2019		2018	2021		2020	2016	2021				2020		2012	2015	2021	
Bacchante (La)	<i>Lopinga achine</i>	X	IV	NT	NT						2018	2020		2020							2020	2020	
Bleu-nacré d'Espagne (Le)	<i>Lysandra hispana</i>					2020	2019		2019	2019	2019	2020	2020	2021		2020	2019	2020	2019	2020	2018	2018	2020
Brun du pélargonium (Le)	<i>Cacyreus marshalli</i>						2020		2020	2019	2020		2014		2020	2018		2019				2020	2020
Céphale (Le)	<i>Coenonympha arcania</i>					2020			2020	2019	2020	2020		2021				2020	2019	2020	2020	2021	2020
Chiffre (Le)	<i>Fabriciana niobe</i>				NT						2018											2018	
Citron (Le)	<i>Gonepteryx rhamni</i>					2020	2020		2022	2020	2022	2021	2020	2021		2019	2021	2021	2019		2021	2021	2020
Citron de Provence (Le)	<i>Gonepteryx cleopatra</i>						2019		2020	2020	2020	2020	2017	2021			2019	2020		2019	2018	2021	
Collier-de-coraïl (Le)	<i>Aricia agestis</i>					2019	2020	2020	2021	2020	2020	2021	2021	2021	2020	2020	2019	2020	2020	2020	2020	2021	2020
Cuivré commun (Le)	<i>Lycaena phlaeas</i>					2019	2020	2020	2021	2021	2020	2020	2021	2021	2020	2020	2020	2021	2019	2019	2018	2021	2020
Cuivré de la Verge-d'or (Le)	<i>Lycaena virgaureae</i>										2019											2018	
Cuivré fuligineux (Le)	<i>Lycaena tityrus</i>					2019	2019		2020	2019	2020	2020	2020	2021		2020	2019	2020		2019	2019	2021	
Cuivré mauvin (Le)	<i>Lycaena alciphron</i>			NT							2018	2020		2020								2018	
Damier de la Succise (Le)	<i>Euphydryas aurinia</i>	X	II	NT		2019				2019	2019	2020		2021							2019	2021	
Demi-Deuil (Le)	<i>Melanargia galathea</i>					2020	2021	2020	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2019	2020	2021	2021	2020	2020	2021	2021	2020
Échancré (L')	<i>Libythea celtis</i>					2021			2021			2020		2021		2020					2019		
Fadet commun (Le)	<i>Coenonympha pamphilus</i>					2020	2021	2020	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2020	2020	2021	2021	2020	2020	2019	2022	2020
Fadet des garrigues (Le)	<i>Coenonympha dorus</i>			VU		2019								2021									
Faune (Le)	<i>Hipparchia statilinus</i>			NT								2020		2021									
Flambé (Le)	<i>Iphiclides podalirius</i>					2021	2021	2020	2022	2020	2021	2021	2021	2021	2019	2021	2021	2021	2020	2019	2021	2021	2020
Fluoré	<i>Colias alfacariensis</i>													2021									
Fluoré / Soufré	<i>Colias</i>					2019	2019		2021	2020	2021	2020	2021		2019	2020	2020	2020	2019	2019	2021	2021	2020
Gamma (Le)	<i>Polygonia c-album</i>						2021	2020	2021	2021	2020	2020	2021	2021		2020	2022	2020	2019		2018	2022	
Gazé (Le)	<i>Aporia crataegi</i>					2019	2020			2018	2018	2020	2021	2021				2019	2019	2020	2018	2021	

Nom vernaculaire	Nom latin	Protec nat	DHFF	Liste rouge RA	Liste rouge France	Barcelonne	Beaumont-les-Vlce	Beauvallon	Chabeuil	Charpey	Chateaudouble	Combovin	Etoile-sur-Rhône	Baume-Cornillane (La)	Malissard	Montéleger	Montélier	Montmeyran	Montvendre	Ourches	Peyrus	St-Vincent-la-Corn	Upie
Grand collier argenté (Le)	<i>Boloria euphrosyne</i>					2019			2018		2021	2020		2021					2019	2020	2021	2021	
Grand Nacré (Le)	<i>Speyeria aglaja</i>						2021				2018	2020		2021							2016	2016	
Grand Nègre des bois (Le)	<i>Minois dryas</i>					2019			2018		2021	2021		2021				2020		2019	2018	2021	2020
Grande Coronide (La)	<i>Satyrus ferula</i>					2019								2021					2019				
Grande Tortue (La)	<i>Nymphalis polychloros</i>					2021			2020	2022	2021	2022	2019	2021				2021	2022		2022	2022	2022
Hermite (L')	<i>Chazara briseis</i>			EN	VU							2020		2020							2015	2015	
Hespérie de la Houque (L')	<i>Thymelicus sylvestris</i>					2019			2020	2018	2019	2020		2021	2019	2020	2021		2019	2019	2018	2020	
Hespérie de l'Alcée (L')	<i>Carcharodus alceae</i>						2019		2021	2020	2018	2020	2021	2021	2019	2020	2021	2020	2019		2018	2021	2020
Hespérie des Cirsés (L')	<i>Pyrgus cirsii</i>			NT	NT						2018										2018		
Hespérie des Hélianthèmes (L')	<i>Pyrgus foulquieri</i>																				2016	2016	
Hespérie des Potentilles (L')	<i>Pyrgus armoricanus</i>																				2018		
Hespérie des Sanguisorbes (L')	<i>Spialia sertorius</i>					2019	2019	2020	2021	2018	2020	2020	2020		2019	2020	2019	2017	2019	2019	2018	2021	2020
Hespérie du Carthame (L')	<i>Pyrgus carthami</i>			NT							2019	2021		2020							2018		
Hespérie du Chiendent (L')	<i>Thymelicus acteon</i>					2019					2018	2021		2021			2018		2019	2019	2018	2021	
Hespérie du Dactyle (L')	<i>Thymelicus lineola</i>								2019	2018	2018	2020		2021			2020	2020			2018	2020	
Hespérie du Faux-Buis	<i>Pyrgus alveus</i>									2018											2015		
Leptidea indéterminé	<i>Leptidea</i>					2019		2020	2020	2019	2021	2020		2021	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2021	2022	2020
Lucine (La)	<i>Hamearis lucina</i>					2019				2019	2021	2020		2021						2019	2021	2021	
Machaon (Le)	<i>Papilio machaon</i>					2021	2020	2013	2022	2020	2021	2021	2021	2021		2019	2019	2022	2019		2021	2021	2020
Marbré-de-vert (Le)	<i>Pontia daplidice</i>							2020	2019				2020	2021	2019	2020	2019	2021	2019			2017	2020
Mégère (La)	<i>Lasiommata megera</i>					2021	2021	2020	2021	2020	2021	2021	2021	2021	2020	2022	2020	2021	2020	2021	2021	2022	2020
Mélitée de Fruhstorfer (La)	<i>Melitaea nevadensis</i>					2019	2019	2020	2021	2018	2018	2020	2020	2021	2019	2020	2021	2020	2019	2020	2019	2021	2020
Mélitée de la Lancéole (La)	<i>Melitaea parthenoides</i>					2019	2019		2021	2020	2019	2020			2020	2020	2020	2020	2019	2020	2019	2021	2020
Mélitée des Centaurées (La)	<i>Melitaea phoebe</i>					2019	2020	2020	2021	2020	2021	2021	2020	2021	2020	2020	2019	2020	2019	2019	2019	2021	2020
Mélitée des Linares (La)	<i>Melitaea deione</i>													2018			2019						

Nom vernaculaire	Nom latin	Protec nat	DHFF	Liste rouge RA	Liste rouge France	Barcelonne	Beaumont-les-Vlce	Beauvallon	Chabeuil	Charpey	Chateaudouble	Combovin	Etoile-sur-Rhône	Baume-Cornillane (La)	Malissard	Montéleger	Montélier	Montmeyran	Montvendre	Ourches	Peyrus	St-Vincent-la-Corn	Upie
Mélictée du Plantain (La)	<i>Melitaea cinxia</i>					2021	2019	2020	2021	2020	2020	2020	2021	2021	2019	2020	2019	2020	2019	2021	2021	2022	2020
Mélictée orangée (La)	<i>Melitaea didyma</i>					2019	2019	2020	2021	2020	2019	2020	2021	2021	2019	2020	2021	2020	2019	2020	2018	2021	2020
Mercure (Le)	<i>Arethusana arethusa</i>			NT								2020	2020	2021		2020		2020		2019	2018	2021	2020
Moiré sylvicole (Le)	<i>Erebia aethiops</i>											2020									2018	2021	
Moyen Nacré (Le)	<i>Fabriciana adippe</i>					2019					2018	2020		2021					2019	2019		2021	2020
Myrtil (Le)	<i>Maniola jurtina</i>					2020	2021	2020	2021	2021	2021	2021	2020	2021	2019	2020	2021	2020	2019	2020	2021	2021	2020
Nacré de la Ronce (Le)	<i>Brenthis daphne</i>								2020		2018	2020		2021			2018				2018	2020	
Némusien (Le)	<i>Lasiommata maera</i>										2020	2021		2021				2020			2020	2020	
Nymphale de l'Arbousier (La)	<i>Charaxes jasius</i>																2018	2020					
Paon-du-jour (Le)	<i>Aglais io</i>								2019	2021	2021	2021	2019									2018	2022
Petit Mars changeant (Le)	<i>Apatura ilia</i>					2019	2021		2021	2021			2020	2020		2019	2018	2020	2019			2021	2020
Petit Nacré (Le)	<i>Issoria lathonia</i>					2019	2020	2020	2021	2021	2019	2020	2021	2021	2020	2020	2019	2021	2019	2020	2021	2021	2020
Petit Sylvain (Le)	<i>Limenitis camilla</i>																				2018	2018	
Petite Coronide (La)	<i>Satyrus actaea</i>			VU								2013											
Petite Tortue (La)	<i>Aglais urticae</i>					2021	2020		2021	2020	2021	2022	2021	2020		2020	2022	2020	2019	2020	2022	2022	2020
Petite Violette (La)	<i>Boloria dia</i>					2019	2019	2020	2021	2021	2020	2020	2020	2021	2019	2020	2021	2020	2020	2019	2021	2021	2020
Piérade de la Rave (La)	<i>Pieris rapae</i>					2019	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2021	2019	2020	2021	2021	2019	2020	2019	2021	2020
Piérade de l'Ibérade (La)	<i>Pieris manni</i>						2020		2018	2018	2018	2021	2021	2020	2019	2020	2019				2018	2021	
Piérade des Biscutelles (La)	<i>Euchloe crameri</i>												2020	2021									2022
Piérade du Chou (La)	<i>Pieris brassicae</i>					2019	2020	2020	2021	2021	2021	2020	2021	2021	2019	2020	2021	2020	2019	2020	2021	2022	2020
Piérade du Navet (La)	<i>Pieris napi</i>					2019	2020	2020	2021	2020	2021	2021	2021	2021	2019	2020	2022	2020	2020	2019	2021	2022	2020
Point de Hongrie (Le)	<i>Erynnis tages</i>					2019	2019		2020	2019	2021	2021	2020	2021		2020	2019	2017		2019	2019	2021	2020
Proserpine (La)	<i>Zerynthia rumina</i>	X									2020	2020		2021							2020	2020	
Sablé du Sainfoin (Le)	<i>Polyommatus damon</i>					2019					2018										2015	2018	
Silène (Le)	<i>Brintesia circe</i>					2020	2021	2020	2021	2020	2021	2021	2020	2021	2019	2020	2020	2021	2020	2019	2020	2021	2020

Nom vernaculaire	Nom latin	Protec nat	DHFF	Liste rouge RA	Liste rouge France	Barcelonne	Beaumont-les-Vlce	Beauvallon	Chabeuil	Charpey	Chateaudouble	Combovin	Etoile-sur-Rhône	Baume-Cornillane (La)	Malissard	Montéleger	Montélier	Montmeyran	Montvendre	Ourches	Peyrus	St-Vincent-la-Corn	Upie	
Souci (Le)	<i>Colias crocea</i>					2021	2020	2020	2021	2021	2021	2020	2021	2021	2019	2021	2021	2021	2021	2019	2020	2018	2021	2020
Sylvain azuré (Le)	<i>Limenitis reducta</i>					2019	2021		2018	2020	2021	2021	2021	2021		2020	2021	2020	2019	2019	2019	2021	2020	2020
Sylvaine (La)	<i>Ochlodes sylvanus</i>					2019	2021	2020	2021	2020	2021	2021	2021	2021	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2021	2020	2020
Sylvandre (Le)	<i>Hipparchia fagi</i>			NT		2019					2018	2021		2021					2019	2019	2018			
Sylvandre helvète (Le)	<i>Hipparchia genava</i>					2019					2018	2020		2021						2019	2018	2020		
Tabac d'Espagne (Le)	<i>Argynnis paphia</i>					2019	2021	2020	2021	2020	2021	2021	2020	2021		2020	2020	2020	2019	2019	2018	2021	2020	2020
Tacheté austral (Le)	<i>Pyrgus malvoides</i>					2019	2019	2020	2021	2020	2021	2020	2020	2021	2019	2020	2019	2020	2020	2019	2019	2022	2020	2020
Thécla de la Ronce (La)	<i>Callophrys rubi</i>					2019			2020		2021	2021	2020	2021				2019	2019	2019	2018	2019	2020	2020
Thécla de l'Amarel (La)	<i>Satyrium acaciae</i>						2020							2020										
Thécla de l'Orme (La)	<i>Satyrium w-album</i>													2015					2019					
Thécla de l'Yeuse (La)	<i>Satyrium ilicis</i>					2019	2019				2018	2020	2020	2021		2019		2020	2019		2018	2018		
Thécla des Nerpruns (La)	<i>Satyrium spini</i>											2020		2020								2018		
Thécla du Bouleau (La)	<i>Thecla betulae</i>							2020			2018											2018		
Thécla du Chêne (La)	<i>Quercusia quercus</i>					2019		2020	2019	2018	2021	2020	2020	2021		2020	2018	2020		2019	2018	2021	2020	2020
Thécla du Frêne	<i>Laeosopis roboris</i>			NT										2015										
Thécla du Kermès (La)	<i>Satyrium esculi</i>												2020	2020		2020		2020						
Tircis (Le)	<i>Pararge aegeria</i>					2021	2021	2021	2022	2021	2021	2020	2021	2021	2019	2020	2022	2021	2020	2019	2021	2022	2020	2020
Tristan (Le)	<i>Aphantopus hyperantus</i>									2018	2018	2021									2018	2021		
Vanesse des Chardons (La)	<i>Vanessa cardui</i>					2021	2021	2021	2021	2021	2018	2021	2021	2021	2019	2020	2021	2021	2020	2020	2019	2021	2020	2020
Virgule (La)	<i>Hesperia comma</i>						2021				2018	2020		2021			2018			2019	2018	2021		
Vulcain (Le)	<i>Vanessa atalanta</i>					2021	2022	2022	2022	2022	2021	2022	2021	2022	2018	2021	2022	2022	2022	2022	2019	2021	2022	2020
Zygène de la Badasse (La)	<i>Zygaena lavandulae</i>			NT							2019	2020		2021						2019				
Zygène de la Coronille variée (La)	<i>Zygaena ephialtes</i>			NT		2019	2019		2019	2018	2018	2020		2021	2019	2019	2019		2019	2019			2020	2020
Zygène transalpine	<i>Zygaena transalpina</i>					2019			2020	2018	2019	2020		2021	2019	2020	2020	2020		2020	2018	2021	2020	2020
Zygène de la Gesse (La)	<i>Zygaena romeo</i>											2020												

Nom vernaculaire	Nom latin	Protec nat	DHFF	Liste rouge RA	Liste rouge France	Barcelonne	Beaumont-les-Vlce	Beauvallon	Chabeuil	Charpey	Chateaudouble	Combovin	Etoile-sur-Rhône	Baume-Cornillane (La)	Malissard	Montéleger	Montélier	Montmeyran	Montvendre	Ourches	Peyrus	St-Vincent-la-Com	Upie
Zygène de la Petite coronille (La)	<i>Zygaena fausta</i>			NT		2019								2021						2019		2020	
Zygène de l'Esparcette (La)	<i>Zygaena rhadamanthus</i>	X		VU		2020					2019	2020		2021					2019	2019		2021	
Zygène des garrigues (La)	<i>Zygaena erythrus</i>			NT		2019	2019				2018		2020	2021				2020	2019	2019			2020
Zygène diaphane / pourpre																							2018
Zygène d'Occitanie (La)	<i>Zygaena occitanica</i>			NT		2019					2018	2020		2021						2019			
Zygène du bugrane	<i>Zygaena hilaris</i>			EN								2020											
Zygène du chèvrefeuille / du trèfle						2019				2018	2019			2020			2018		2019				
Zygène du Lotier (La)	<i>Zygaena loti</i>					2020			2020			2020	2020	2021		2020		2020				2018	2020
Zygène du Panicaut (La)	<i>Zygaena sarpedon</i>			NT									2020			2020		2020		2019			
Zygène du Pied-de-Poule (La)	<i>Zygaena filipendulae</i>						2019	2020	2020	2020		2020		2021			2018		2019	2019		2018	
Zygène ibère (La)	<i>Zygaena nevadensis</i>									2018													
Adscita sp.	<i>Adscita</i>										2019	2020		2020		2020							2020
Jordanita sp.	<i>Jordanita</i>											2020						2020					